



# Mission 5

# Développement économique, agricole et maritime

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2025

Session de décembre 2024



## \\ Synthèse de la mission

Malgré un léger rebond depuis la rentrée de septembre, le taux d'utilisation des capacités (TUC) de production pour l'ensemble de l'industrie bretonne recule par rapport à l'an passé. Force est de constater que nombre d'indicateurs se sont récemment retournés. Les chiffres des défaillances d'entreprises ne sont pas bons et les anticipations des acteurs économiques sont empreintes d'inquiétude. L'industrie connaît une période particulièrement complexe. Le secteur de l'automobile, mais aussi certains pans de l'agroalimentaire, sont les segments les plus concernés avec des enjeux en termes d'emplois et d'aménagement du territoire particulièrement prégnants. Aussi, même si les difficultés de recrutement demeurent un enjeu majeur pour près d'un tiers des entreprises, ces tensions se réduisent nettement dans les trois grands secteurs sur cette fin d'année.

Dans ce contexte, la Région Bretagne reste volontariste en continuant notamment de défendre le maintien de l'élevage sur son territoire. Ce soutien contribue à permettre la poursuite d'activité d'abattage et de transformation en matière d'IAA. C'est avec la même vision stratégique, transcrite dans la SRTES, que la Région soutient les acteurs de la filière mobilité qui innove pour s'adapter à un cadre réglementaire et un marché qui évoluent. Plus globalement, et cela concerne l'ensemble des activités de production qui sont le cœur de cible de l'action régionale, le lancement de Breizh Fab3 en début d'année doit permettre de soutenir les entreprises engagées dans ce dispositif qui accompagne la prise en compte des mutations. Les enjeux de transition, de décarbonation, de relocalisation par les achats, de diversification de ses marchés ou encore d'innovation sociale et technologique, sont des défis que notre industrie doit relever. Derrière cette ambition se traduit l'objectif breton de voir la Bretagne prendre sa part dans tout ce qui contribue à la souveraineté nationale et européenne avec comme axes privilégiés, l'alimentation, l'énergie, la santé et la cybersécurité. La Bretagne est terre d'excellence en la matière, elle a tous les atouts pour le rester. L'ensemble de ses politiques de la recherche au développement économique vont en ce sens.

Dans le contexte, et pour répondre à des situations particulières, la pertinence de l'outil Breizh Rebond, qui a déjà permis plusieurs entrées au capital d'entreprises fragilisées, est confirmée.

Aussi, le contexte de contraction de la dépense publique nous invite à affirmer deux priorités majeures. La première est de continuer à privilégier le partenariat avec les collectivités pour servir notre tissu économique. C'est de la synergie générée par l'organisation et l'animation d'un réseau des Développeurs Economiques qui partagent informations, outils (on en est à plus de 6000 Pass Commerce Artisanat) et compétences que provient une efficience "à la bretonne" en matière de suivi des entreprises. Renforcer la veille pour identifier les signaux faibles qui annoncent les difficultés à venir et permettre ainsi de les traiter le plus en amont possible, ou à l'inverse identifier les pépites à fort potentiel pour s'assurer qu'elles aient accès à tous les dispositifs qui pourront contribuer à leur croissance sont les priorités de l'action régionale 2025. Tous les acteurs seront mobilisés pour ce faire, Technopoles, agences économiques, ou encore pôles de compétitivité, avec un prisme spécifique à la question de la couverture territoriale. En effet, pas un territoire breton ne doit être exclu de cette approche. Il y va de notre équilibre territorial. En parallèle, le travail d'optimisation de l'éco-système d'accompagnement sera poursuivi.

La seconde priorité est la poursuite de la mobilisation de l'ingénierie financière. Dans cette période de tensions budgétaires, il est essentiel de continuer à mobiliser la capacité à créer de l'effet-levier auprès des partenaires parapublic et privés. Outre les fonds d'investissement, les dispositifs partenariaux développés avec Bpifrance sont questionnés et réorientés prioritairement sur le financement des investissements qui contribuent aux transitions.

### \\ SOMMAIRE

#### Synthèse de la mission 5

501

502

503

504

505

506

507

508

509

510

511

## → Une politique portuaire et mer & littoral au service des transitions

Dans un contexte de très fortes contraintes, la Région poursuivra en 2025 la déclinaison de la stratégie portuaire, adoptée fin 2023, afin de faire de ses ports des vecteurs de la transition environnementale, énergétique, économique et sociale. Au croisement des objectifs des stratégies de transition économique et sociale (SRTES), d'aménagement et de planification (SRADDET) et de la politique mer & littoral (PRML), la collectivité déploiera ainsi progressivement sa feuille de route sur l'ensemble des places portuaires, en planifiant en particulier les transitions énergétiques et les études d'adaptation au changement climatique. Au niveau énergétique, citons notamment l'élaboration d'un plan photovoltaïque portuaire, afin de promouvoir le développement d'une autoconsommation renforcée en énergie solaire, ou les projets de production et de distribution d'énergies décarbonées sur ses ports. Concernant l'hydrogène, une expérimentation de station mobile sur les ports de Saint-Malo, Brest et Lorient sera conduite, et le projet de station de distribution d'hydrogène pour les usages terrestres et maritimes sur les ports de Lorient et Vannes entrera en phase opérationnelle. La collectivité soutiendra dans ses ports la transition des filières économiques vers des activités décarbonées et porteuses de valeur ajoutée pour le territoire, telle que la filière vélique, ou encore la réparation navale en appui des Énergie Marines Renouvelables (EMR). Enfin, la Région poursuivra la structuration d'une gouvernance régionale des ports de pêche, en lien étroit avec les autres collectivités et l'ensemble des acteurs concernés. Les travaux du groupement d'intérêt économique (GIE) « Ports de pêche de Bretagne » permettent d'ores et déjà d'avancer vers une coordination des ports à l'échelle régionale, une mutualisation des outils et des pratiques, mais il s'agira de mieux coordonner les différentes places portuaires de pêche pour garantir une stratégie commune.

La feuille de route halieutique votée en session du Conseil régional en 2024 constitue le premier document régional de référence traçant un horizon de moyen/long terme pour la pêche bretonne. Cette stratégie vise à accompagner la filière dans sa transition pour que ce secteur reste l'un des piliers de l'économie bleue de la Bretagne. Les tensions sur les secteurs pêche et aquaculture perdurent en effet, et fragilisent l'ensemble de l'écosystème économique. La mobilisation pour un soutien des acteurs de l'amont et de l'aval de la filière se poursuivra par conséquent en 2025. Concernant la pêche, le fonds Breizh Up Pêche, lancé mi 2024, est un levier pour soutenir le renouvellement de tous les types de flottes, avec un engagement des armements de réaliser une avancée notable vers la décarbonation de leurs navires, et un cadre stratégique d'intervention reposant sur la pratique d'une pêche durable et une démarche RSE. Le FEAMPA, pleinement opérationnel depuis 2024, sera également massivement mobilisé au profit des projets des professionnels. L'aquaculture souffre de crises successives : pollution des eaux interdisant la commercialisation, prédateurs multiples, baisse tendancielle de la consommation... Les soutiens aux professionnels se poursuivront, ainsi que l'accompagnement de travaux de recherche appliquée et d'innovation pour anticiper et comprendre les phénomènes dans une approche systémique, et rendre ainsi l'ensemble de la filière plus résiliente à ces événements et aux modifications du milieu, qu'elles soient liées aux infrastructures, exceptionnelles, ou liées aux effets du changement climatique. Concernant la pêche, la réglementation européenne strictement cadrée ne permet pas le soutien nécessaire à une meilleure sélectivité des espèces et à l'évolution des navires. Il conviendra de poursuivre les travaux sur ces points avec les instances communautaires dans le contexte de réforme de la Politique Commune des Pêches.

Une feuille de route régionale pour l'éducation à la mer sera proposée au vote au premier semestre 2025. Celle-ci constitue en effet un axe important de la politique régionale mer & littoral votée en 2023, afin de diffuser et permettre l'appropriation la plus large possible de la culture maritime au sein de la population bretonne. L'enjeu est d'entretenir et de développer le lien puissant, quasi charnel, entre les breton·ne·s et la mer. C'est en effet l'existence d'un sentiment de « maritimité » qui incitera les breton·ne·s à se tourner vers les filières maritimes, à innover par et pour la mer, à pratiquer des activités nautiques, et à valoriser et protéger le patrimoine et la biodiversité maritimes et du littoral... La formation maritime donnera également lieu à une feuille de route permettant de donner à voir toute ses composantes, de les mettre en cohérence, d'identifier les enjeux sur lesquels accentuer l'effort de formation, afin de saisir l'ensemble des opportunités que le maritime représente pour l'économie bretonne et le développement de ses compétences.

La Région poursuivra par ailleurs ses travaux initiés courant 2024 au sein de « Meet2050 », l'institut national pour la décarbonation du secteur maritime. Par cette collaboration, la collectivité participe ainsi directement aux travaux d'innovation, de recherche, de mise en réseaux des acteurs scientifiques, économiques et industriels engagés pour cette transition, permettant ainsi d'irriguer les politiques régionales, et de s'assurer que les enjeux bretons soient bien identifiés au sein de l'institut. Concernant la propulsion vélique, la mise en œuvre concrète des actions de la feuille de route votée fin 2023 se poursuivra notamment par l'appui au déploiement de lignes de transport, la structuration de la filière bretonne, et l'accompagnement des entreprises concernées.

## → Les énergies marines comme levier majeur d'une production d'énergie décarbonée en Bretagne

Le développement des EMR en Bretagne a été marqué en 2024 par la mise en service du premier parc éolien en mer aux larges des côtes bretonnes (projet d'une puissance de 496 MW). Ce premier parc, outre ses retombées économiques, alimente en électricité décarbonée l'équivalent de la consommation électrique de 835 000 habitants, soit près de 9% de la consommation électrique totale de la Bretagne.

Après l'annonce du lauréat du premier projet commercial à l'échelle européenne d'éoliennes flottantes au Sud de la Bretagne en mai 2024 (projet d'une puissance de 250 MW), l'écosystème breton, notamment autour de Bretagne Ocean Power<sup>1</sup>, des ports régionaux dont Brest Port et le port de Lorient, et des services de la Région, va poursuivre sa structuration en lien avec le développeur, pour permettre les conditions de la réalisation du meilleur projet pour les territoires et les acteurs régionaux concernés, avec une mise en service du parc annoncé en 2031. Il s'agit de travailler la pleine intégration de ce futur parc en Bretagne à tous points de vue (portuaire, écologique, économique et social...). L'année 2025 marquera également à ce titre l'accueil par la Bretagne du plus grand événement mondial dédié à l'éolien offshore flottant, les 23 et 24 avril à Brest. Rassemblant plus de 1 200 participants français et internationaux, cet événement, organisé par France Renouvelable et le Pôle Mer Méditerranée, associe quatre régions partenaires : Pays de la Loire, Occitanie, Sud et Bretagne. Y seront prévues des conférences sur les thématiques de l'éolien flottant, des visites techniques proposées par le collectif de Bretagne Ocean Power, visant à mettre en avant les innovations, projets et infrastructures portuaires bretonnes dédiées aux énergies marines, ainsi que des actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public.

Le débat public national "la mer en débat" concernant notamment la planification de l'éolien en mer s'est achevé en 2024 et la décision de l'Etat attendue en cette fin 2024 doit préciser les caractéristiques et implantations des futurs parcs éoliens en mer à horizon 10 ans et à horizon 2050. Cette décision constitue ainsi le cadre des travaux à venir du groupe de travail "énergies marines" de la Commission Régionale Mer et littoral (CRML) qui vont se poursuivre en 2025, notamment pour affiner le positionnement et les conditions d'implantation des futurs parcs éoliens en mer aux larges des côtes bretonnes. Ils seront appuyés par des études ad hoc pour nourrir ces travaux, pour des approfondissements thématiques en particulier (étude des impacts socio-économiques de cette planification de l'éolien en mer par exemple).

## → Conforter la capacité agricole de la Bretagne : une nécessité absolue

La dégradation des chiffres de la balance commerciale française agricole traduit à la fois une plus grande difficulté à exporter sur des marchés de plus en plus concurrentiels mais également une augmentation importante des importations, y compris sur des segments qui historiquement voyaient la production nationale couvrir la demande domestique. La production animale globalement, et la volaille en particulier, en sont des exemples. Or, dans un environnement géopolitique hostile, être dépendant pour son alimentation d'importations, notamment extra européennes, est un facteur de vulnérabilité.

Dans ce contexte, la diminution du nombre d'exploitations corrélée à une hausse de l'âge moyen des exploitants, la décapitalisation continue des principales productions animales bretonnes, mais aussi l'arrêt de l'activité de certains légumiers sont des sujets qui nécessitent une mobilisation déterminée. En complément de la PAC qui demeure l'outil d'action majeur sur l'agriculture, la Région va continuer à activer l'ensemble de ces dispositifs pour son objectif prioritaire qu'est la pérennisation du modèle polyculture/élevage breton.

Aussi, les actions en faveur du renouvellement des générations vont continuer à monter en puissance avec l'accompagnement des cédants potentiels en amont de leur démarche de cession (Agri Transmission) pour rendre leur exploitation la plus « transmissible » possible, le soutien financier aux repreneurs (DJA/Prêt d'Honneur BRIT Agricole) et la contribution à la mise en réserve foncière de terres au profit de jeunes installés, le tout en articulation systématique avec les EPCI et plus spécifiquement sur le sujet foncier avec la Safer.

Comme il n'est de modèle que durable, la Région poursuit aussi son soutien à la résilience et à l'adaptation des exploitations au changement climatique pour qu'elles soient plus vertueuses. Dans un contexte difficile, un soutien particulier va être apporté à l'Agriculture Biologique pour préserver et relancer la dynamique qui a permis d'atteindre le chiffre de 15% des fermes bretonnes en bio.

Enfin, à l'écoute des attentes des acteurs du monde agricole, la Région Bretagne poursuit son travail pour simplifier au maximum les procédures de dépôt, d'instruction et de contrôle des demandes de financement qui lui sont faites. Aussi, même si des progrès sont toujours possibles, la Région Bretagne est une des régions les plus vertueuses en termes de délais de paiement. Cela a notamment été le cas pour la DJA et pour le dispositif de soutien aux investissements appelé ici Agri Invest.

---

<sup>1</sup> Bretagne Ocean Power est un outil collectif créé par la Région Bretagne et Bretagne Développement Innovation, qui vise à coordonner l'action de tous les acteurs économiques impliqués dans le développement des énergies marines en Bretagne, au service des projet industriels

## Programme 501

## Recherche

### \\ Raison d'être du programme

L'adoption en avril 2023 de la « Stratégie Régionale des Transitions Économique et sociale » (SRTES) a mis en exergue l'importance de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bretagne. Ainsi, les actions menées et soutenues en région s'inscrivent pleinement dans ces orientations stratégiques notamment par la mobilisation des acteurs autour des enjeux climatiques et écologiques, des défis des secteurs productifs et de la souveraineté ou comme levier de cohésion sociale.

Avec près de 4 100 chercheurs dans les laboratoires de recherche, la Bretagne est une région qui a historiquement assis son développement sur l'économie de la connaissance.

Le renforcement de l'excellence et de l'internationalisation de la recherche, en particulier sur les secteurs prioritaires identifiés au sein de la stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) vise d'une part au développement des connaissances et des compétences sur les domaines clés de la Bretagne et contribue d'autre part à la mise en œuvre des transitions écologique, climatique, économique et sociétale sur la région. En effet, la science représente un levier majeur d'éclairage des évolutions que la société doit porter, et sur lesquelles la Bretagne se doit d'être présente.

### \\ 2025 en actions

#### → Soutenir les infrastructures de recherche dans le cadre du CPER 2021-2027

Le Contrat de Plan État-Région 2021-2027 a été signé le 15 mars 2022. Son volet « enseignement supérieur recherche innovation », particulièrement important, est ainsi doté de plus de 400 M€, mobilisés par l'État, la Région et les autres collectivités territoriales bretonnes, et l'Europe via le FEDER.

Regroupés par thématique de recherche, les projets soutenus visent à conforter les atouts régionaux en recherche et innovation, en cohérence avec la S3 régionale, la SRTES et la stratégie nationale sur les infrastructures de recherche.

Ces opérations concernent essentiellement l'acquisition d'équipements scientifiques innovants et quelques projets immobiliers visant à héberger des infrastructures de recherche. L'ensemble des méta-projets de recherche contractualisés ont été lancés, avec un rythme de programmation annuelle de 3M€ environ.

Sur le volet immobilier, on peut citer sur l'année 2024 le lancement des deux opérations portées par le Muséum national d'histoires naturelles (MNHN) sur la station marine de Concarneau avec la construction d'une nouvelle plateforme de recherche (Plateforme Victor Coste) ou l'extension des laboratoires de recherche sur le Centre de recherche et d'enseignement sur les systèmes côtiers à Dinard (CRESCO).

#### → Accompagner l'attractivité de la recherche bretonne

L'augmentation de l'attractivité et de l'accueil de chercheurs de haut niveau dans nos laboratoires bretons est inscrite comme chantier prioritaire dans la SRTES, le renforcement des compétences sur les secteurs clés de la recherche en Bretagne et l'augmentation de notre visibilité internationale constituant un enjeu primordial pour renforcer les compétences. Le dispositif régional de soutien à la politique d'internationalisation de la recherche en Bretagne, BIENVENÛE, est dédié au financement de projets postdoctoraux d'excellence. BIENVENÛE se déclinera en 2025 en trois volets : BIENVENÛE Bretagne, BIENVENÛE Plus, et BIENVENÛE Sceau d'Excellence. Bienvenüe Bretagne est l'ancien dispositif SAD (stratégie d'attractivité durable), qui a permis de financer 28 projets en 2024, après une évaluation scientifique menée par l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le cadre du partenariat signé

### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

7 380 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

13 915 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 780 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

11 575 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport



avec la Région en avril dernier. S'il est validé par la Commission européenne (résultats en février 2025), Bienvenue Plus prendra, la suite du premier projet européen « Bienvenue », financé grâce aux fonds européens du dispositif « Marie Skłodowska-Curie Actions » (MSCA) Cofund, projet ayant permis de recruter 81 chercheurs post-doctorants avec un profil international au sein d'un laboratoire breton. Enfin, Bienvenue Sceau d'Excellence visera à encourager les chercheurs des laboratoires bretons à candidater aux appels européens MSCA Postdoctoral Fellowships et à proposer, sous conditions, un financement aux projets bien notés mais non-financés par la Commission Européenne faute de budget suffisant. Ce volet sera uniquement financé à travers les fonds FEDER gérés par la Région.

En 2025, il est prévu de financer entre 35 et 40 nouveaux chercheurs au profil international grâce à Bienvenue Bretagne et environ 5 projets grâce à la mobilisation de fonds FEDER pour Bienvenue Sceau d'Excellence. La première cohorte de chercheurs Bienvenue Plus seront recrutés fin 2025-début 2026 si le projet est sélectionné par la Commission européenne.

### → Accompagner la recherche doctorale en lien avec les priorités régionales

Le dispositif de soutien aux bourses doctorales (ARED) sera renouvelé en 2025, avec un objectif de soutien de 105 thèses, soit environ 18% des doctorants inscrits en première année.

Comme Bienvenue, ce dispositif majeur pour la politique régionale de recherche s'inscrit dans la S3. Plusieurs priorités sont également identifiées, et devront être adressées par un nombre significatif de projets : les projets dont la finalité contribuera à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la thématique one health – santé globale, à la thématique cohésion sociale et/ou qui pourront présenter un lien avec une politique publique de la Région (Cybersécurité, Agroécologie, Mer, Mobilités, Ports, Langues de Bretagne, ...).

Comme en 2024, la sélection des projets s'appuiera sur un croisement entre ces priorités régionales, la qualité scientifique des dossiers et les politiques scientifiques des unités de recherche et des établissements.

### → Consolider la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle sur les territoires et soutenir les projets liant recherche et société

La Région entend jouer un rôle actif dans le développement des relations entre le monde scientifique et les citoyens, et pour l'appropriation des sciences par la société civile. En effet, donner des clés de compréhension et de réflexion par les apports de la science et de la démarche scientifique est un enjeu autant démocratique qu'éducatif. La Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) joue ainsi un rôle central dans le développement de l'esprit critique, mais aussi dans la sensibilisation aux approches scientifiques et techniques, et dans l'attrait de ces domaines. La SRTES a intégré ces enjeux dans un chantier prioritaire, visant à consolider la diffusion de la CSTI et à amplifier le développement des actions en direction des publics sur tous les territoires.

Dans cette optique, la Région soutient les initiatives menées par les principaux acteurs de la CSTI sur l'ensemble du territoire breton, principalement à travers la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens (COM). La déclinaison des COM 2024-26 avec Océanopolis, Les Petits Débrouillards Grand Ouest, l'Espace des Sciences de Rennes, la Maison de la mer de Lorient et le Temps des Sciences à St Brieuc se poursuivra, autour des enjeux de rapprochement de tous les publics éloignés, de développement des modalités innovantes de médiation scientifique et d'intégration des enjeux liés aux transitions écologique et environnementale mais aussi liés à l'égalité femmes-hommes dans les actions menées.

La Région soutient également, depuis 2014, le rôle de coordinateur de la CSTI en région assuré par le « Pôle Bretagne Culture Scientifique » (BCS), qu'anime l'Espace des Sciences de Rennes. Les dynamiques de coopération et de travail en commun seront poursuivies en 2025, notamment sur les questions relatives à la diffusion de la culture industrielle, au rapprochement des publics éloignés, mais aussi aux modalités de travail avec les lycées seront ciblées.

La nécessité d'amplifier les apports de la recherche à toute la société, ainsi que le renforcement du dialogue entre la recherche et la société, sont considérés comme des enjeux majeurs pour la Région. Le soutien aux projets de recherche participative, qui associent les acteurs de la recherche scientifique et les acteurs de la société civile pour co-produire des savoirs scientifiques et des réponses à des problématiques d'intérêt régional, sera poursuivi, en particulier dans le cadre de l'Appel à projets Recherche et société, avec un objectif de soutenir une dizaine de projets en 2025.

## Programme 502

# Usages numériques et cybersécurité

## \\ Raison d'être du programme

Ce programme porte les orientations concernant les « usages numériques et la cyber sécurité ».

En février 2020, la Région a approuvé son « engagement pour des stratégies numériques responsables ». Cet engagement s'inscrit sur un temps long et s'articule autour de grandes thématiques qui se déclineront tout au long du mandat.

Le budget 2025 se déploie en 4 axes :

- Fédérer l'écosystème Cybersécurité et le faire rayonner

La Région Bretagne a voté en 2022 sa stratégie liée à la cybersécurité avec trois objectifs majeurs : former, fédérer, faire savoir. En 2024, le campus cyber breton, « Bretagne Cyber Alliance », a été lancé officiellement avec pour mission de fédérer l'écosystème et de répondre aux enjeux liés à la cybersécurité en Bretagne. Il s'agit de conforter la place de la Bretagne, en pointe dans ce domaine, via le développement économique des entreprises de la cyber, le rayonnement de l'appareil de recherche breton et la réponse aux enjeux des compétences. Un axe majeur de cette stratégie concerne également la diffusion de la culture cyber à l'ensemble de la société bretonne, entreprises et citoyens, désormais tous concernés par le nombre croissant de cyberattaques.

- Permettre l'accès de tous les citoyens bretons aux services numériques

Si la Bretagne est une terre d'innovation dans le champ du numérique, force est de constater que l'accès aux services numériques reste difficile pour une partie de la population. Promouvoir et faciliter le développement d'un numérique le plus accessible possible est donc un enjeu fort. Dans cette optique, les services, de plus en plus dématérialisés, sont à mettre en œuvre avec un regard usages/usagers. La perception des citoyens, face aux services publics numériques, est en effet un enjeu fondamental, tant en termes d'efficacité que d'image. Le bouquet de services unifiés et simple d'accès, mes-services.bzh et mon-compte.bzh, ainsi que le Visa Numérique Bretagne sont deux des réponses portées par la Région.

- Développer un numérique responsable maîtrisant ses impacts environnementaux et sociaux

Le numérique prend une part de plus en plus importante dans notre société et son impact, de mieux en mieux documenté, est étudié. Un impact d'abord environnemental mais aussi sociétal par manque de simplicité, de transparence ou d'éthique. À titre d'illustration, représentant près de 4% des gaz à effets de serre dans le monde, le numérique est désormais devenu une cible prioritaire en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Apporter des réponses sur la maîtrise environnementale et sociale du numérique est une nécessité.

- Data et IA : sensibiliser, acculturer, former, expérimenter, dans le respect des RH, du RGPD, du Numérique Responsable et des enjeux éthiques

La stratégie data et IA de la Région Bretagne, qui sera proposée début 2025, visera à renforcer l'efficacité des politiques publiques et la résilience face aux transitions écologiques, sociales, numériques et économiques. Grâce à l'utilisation des données, elle mettra l'accent sur la réduction des inégalités territoriales et sociales. La Bretagne se positionne comme un territoire exemplaire dans le débat national et européen sur les questions liées à l'IA et aux données. La stratégie repose sur des principes de résilience, respect des libertés, souveraineté, frugalité et éthique, tout en adoptant une approche pragmatique et lucide face aux incertitudes qui caractérisent ce domaine.

La région suivra ces lignes de force :

- Un numérique accessible responsable, pour tous et au service des citoyens ;
- Un numérique accompagnant le développement raisonné des nouveaux usages en matière d'IA et de data tout en anticipant ses risques ;
- Un numérique sécurisé et maîtrisé.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

3 006 200 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

190 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 737 600 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport



## \\ 2025 en actions

### → Faciliter l'accès et le développement des compétences numérique grâce au Visa numérique Bretagne

La Région porte depuis plus de 15 ans une politique d'aide aux structures de médiation numérique dans le cadre du Visa Internet Bretagne. Ce dispositif, porté en 2023 par plus de 70 Espaces Publics Numériques, participe à l'accompagnement de plus de 20 000 bretons par an. Le Conseil Régional de Bretagne souhaite renforcer et développer ce dispositif en facilitant l'accès à ces lieux ressources pour toutes les bretonnes et bretons. Ainsi, le Visa Internet Bretagne s'est transformé en « Visa Numérique Bretagne » et s'accompagne d'une profonde refonte des modalités d'accompagnement visant à :

- Faciliter les usages numériques essentiels des Bretonnes et Bretons ;
- Proposer des accompagnements modulaires et personnalisables ;
- Valoriser les compétences numériques acquises et les parcours d'apprentissage ;
- Faciliter l'identification et l'accès aux espaces de médiation numérique pour tous les Bretonnes et Bretons en difficultés dans leurs usages.

### → Développement de services publics numériques de proximité grâce aux portails mes-services.bzh & mon-compte.bzh

En 2023, la première version de « mes-services.bzh », le portail d'accès aux services publics territoriaux pour les usagers, collectivités et acteurs économiques, a été mise en ligne. En 2024, des tests utilisateurs et un nouveau design ont été finalisés pour améliorer la clarté et la lisibilité pour les usagers. À terme, mes-services.bzh proposera des services personnalisés aux usagers bretons, simplifiant l'accès aux services publics tout en respectant les compétences des collectivités. 5 collectivités présentaient plus de 500 services sur mes-services.bzh fin 2024. Il convient de poursuivre cet effort de recensement avant d'envisager une communication plus large autour du site.

Concernant le dispositif de gestion des identités « mon-compte.bzh », 120 000 usagers bretons avaient un compte actif fin 2024. Deux nouveaux services numériques ont été intégrés en 2024 : « Saint-Malo Agglo Transport » (Réseau MAT) et le site de Breizh Cyber Alliance, s'ajoutant aux 8 applications déjà raccordées en 2022 et 2023. De plus, un interfaçage avec les systèmes d'information de la DGFIP, la CAF et la MSA a été mis en place en 2024 pour récupérer les données financières des usagers, avec leur consentement, afin de simplifier la détermination des tarifs solidaires pour l'hébergement et la restauration dans les lycées. Enfin, une refonte graphique de mon-compte.bzh a été réalisée en 2024 pour améliorer la lisibilité des fonctionnalités proposées.

L'incubation des projets mon-compte.bzh et mes-services.bzh par la Région Bretagne est désormais achevée. L'enjeu est maintenant de déployer ces services auprès d'un maximum de nouvelles collectivités et de garantir leur exploitation technique et leur maintien en conditions opérationnelles.

Une convention de deux ans, débutant le 1er septembre 2024, a été signée entre la Région et Mégalis Bretagne pour confier au syndicat mixte cette nouvelle phase cruciale.

### → Développer les atouts de la Bretagne dans la cybersécurité et renforcer la sécurité numérique du territoire

La filière cybersécurité en Bretagne est particulièrement à la pointe avec un maillage large sur ses deux piliers, civils et militaires : collectivités territoriales, services de l'État, secteur associatif et privé, entreprises et start-ups, enseignement et recherche...

Selon une étude réalisée par Bretagne développement innovation (BDI) auprès d'entreprises, collectivités et associations, un tiers des acteurs déclarent avoir subi un incident de sécurité informatique, la plupart du temps par rançongiciel.

Fort de ces atouts et conscient des enjeux liés à la cybersécurité, le Conseil Régional, à l'unanimité, en 2022, a approuvé une stratégie régionale en matière de cybersécurité. La Région Bretagne s'est également associée à la dynamique nationale du Campus Cyber en 2023, en s'appuyant sur la complémentarité des compétences territoriales bretonnes, pour penser un projet qui vise au développement économique des sociétés bretonnes, au rayonnement de la recherche et de l'innovation, à la diffusion de la cybersécurité dans la société bretonne et à répondre aux besoins de compétences. C'est donc l'ensemble de l'écosystème impliqué sur la filière de la cybersécurité sur l'ensemble du territoire breton qui est acteur du campus cyber régional dont les statuts ont été votés le 13 décembre 2023 et a été officiellement lancé en 2024.

En outre, afin d'être en mesure, sur son propre territoire, de répondre correctement aux menaces croissantes en matière numérique, le centre de réponse aux cyberattaques de la Région Bretagne « Breizh Cyber » a été mis en service fin 2023. Destiné aux PME et entreprises de taille intermédiaire, associations et collectivités locales, il s'inscrit pleinement dans la stratégie cyber de la Région Bretagne. Ce centre a été lancé avec le soutien de l'État et de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), dans le cadre du plan France Relance.

Enfin, le partenariat entre la Région et le Ministère des Armées notamment dans des domaines clés comme le cyber et l'intelligence artificielle sera poursuivi.

## Programme 503

# Innovation et économie de la connaissance

## \\ Raison d'être du programme

L'innovation sous toutes ses formes (technologiques, frugales, organisationnelles) représente un puissant levier de transformation de l'économie, qu'il s'agisse d'évolutions des secteurs institutionnels (alimentation, industrie des mobilités) ou d'émergence d'activités nouvelles (économie circulaire, transport aérien, nouvelles mobilités, énergies renouvelables, etc.). Le programme 503 représente ainsi le socle de la politique régionale d'innovation, pour la diffusion de celle-ci partout en Bretagne, quels que soient les profils d'entreprises (start-up, TPE, entreprises industrielles, etc.). Prolongé par le programme 504 s'agissant des principaux domaines d'innovation stratégiques, il se matérialise en particulier par :

→ Une gouvernance régionale de l'innovation, s'appuyant notamment sur le cadre de la stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027 (S3). L'ensemble des opérateurs régionaux d'innovation ont vocation à constituer une chaîne de valeur complète et cohérente de l'accompagnement, de la valorisation de la recherche académique à l'accélération des entreprises : SATT Ouest Valorisation, Bretagne Compétitivité, Centres d'Innovation Technologiques (CIT), Technopoles, Bretagne Développement Innovation. Il s'agit de disposer d'un écosystème d'accompagnement à l'émergence et au développement de projets innovants performants, qui mobilise l'ensemble des dispositifs régionaux, nationaux et européens d'aide à l'innovation ;

→ Une gamme transversale de dispositifs d'aide aux entreprises INNO, pour soutenir et impulser les projets d'innovation, en particulier pour accompagner les enjeux de souveraineté et les transformations écologiques et sociales, en complémentarité des outils nationaux d'innovation des PME (Bpifrance, ADEME).

## \\ 2025 en actions

→ **Décliner la stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et la stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3)**

Il convient de poursuivre l'adaptation de la politique régionale d'innovation dans le cadre de la stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) pour la période 2023-2028, votée en avril 2023. Ce socle de référence des politiques publiques régionales en matière d'orientation, de formation et de développement des compétences, d'enseignement supérieur/recherche, et de développement économique, va permettre d'ajuster le cap de la stratégie régionale de recherche et d'innovation en particulier autour des 3 objectifs principaux de la SRTES. Il s'agit d'accélérer la transformation écologique de l'économie, de renforcer la souveraineté notamment industrielle, et de consolider la cohésion sociale de la Bretagne. Ces priorités ont vocation à être la boussole de la mise en œuvre de la S3 en appui de l'écosystème régional d'innovation et des dispositifs d'aide, ainsi que du volet innovation du Programme Opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027. La gouvernance de la S3 s'appuiera sur le baromètre de la recherche et de l'innovation, visant à rendre compte de manière simple et synthétique des dynamiques régionales, afin de mieux les piloter.

Les enjeux au croisement des transitions et de la souveraineté à l'échelle nationale et européenne pourront également amener la collectivité à soutenir des études ou recherche-actions, ou encore des événements fédérateurs tels que le Forum Economique Breton (FEB), désormais devenu un rendez-vous incontournable des acteurs économiques et de l'innovation, où il convient d'affirmer les orientations régionales de la SRTES.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

6 500 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

10 850 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 700 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

### → Mobiliser l'écosystème d'innovation dans le nouveau cadre 2023-2027

En appui des orientations formalisées par la SRTES, les forces vives de recherche et d'innovation ont vocation à servir les filières économiques et les entreprises régionales, en particulier les PME. Pour une grande partie des opérateurs de l'innovation, il s'agit de décliner des conventions d'objectifs et de moyens 2023-2027 en partenariat avec l'ensemble des collectivités concernées, pour gagner en lisibilité, en efficacité, dans une démarche de synergies renforcées entre l'ensemble de ces opérateurs et avec des objectifs renforcés en matière de transitions.

- La SATT (Société d'accélération du Transfert de Technologies) Ouest Valorisation, filiale de valorisation de la recherche publique de l'Ouest (universités, grandes écoles, grands organismes de recherche), dont le Conseil régional est administrateur a vocation à s'articuler pleinement avec les Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) et le PEPITE Bretagne dédié à l'entrepreneuriat étudiant, et plus globalement, avec l'ensemble des outils au service de la valorisation de la recherche, du transfert de technologies et de l'entrepreneuriat.
- Les Centres d'innovation technologique et plateformes de R&D, traits d'union entre recherche académique et besoins économiques des filières, sont accompagnés dans le cadre du volet Enseignement Supérieur Recherche et Innovation du CPER, inclus dans les Conventions cadre d'Objectifs et de Moyens (COM) 2023-2027 partagées avec les collectivités bretonnes. Y sont définies les orientations stratégiques partagées centres/collectivités, les priorités d'actions, les soutiens budgétaires prévisionnels. La fédération ACT Food Bretagne (ADRIA, VEGENOV, INNOZH, CEVA, IDMER) constitue un acteur clé de ce collectif. En complément, le déploiement du CEA Tech sur la Bretagne sera étudié dans le cadre d'une nouvelle convention partenariale 2025-2027 en liens étroits avec Quimper Bretagne Occidentale et le Conseil départemental du Finistère. Biotech Santé Bretagne, mobilisée au service des filières Biotech et Santé dans ses différentes composantes, poursuivra aussi l'animation de la feuille de route du Domaine d'innovation stratégique « Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie », en maintenant une attention toujours forte aux projets de santé numérique, au vieillissement et au handicap.
- Les Technopoles, ancrées dans les territoires pour accompagner les projets des entreprises innovantes, de l'incubation au développement, en passant par les programmes européens ou l'orientation vers les projets collaboratifs de R&D poursuivront leurs actions. En lien étroit avec les EPCI bretons, les 7 technopoles bretonnes sont porteuses de la dynamique « French Tech », en mobilisant notamment autour d'événements axés sur les transitions : Femmes & Numérique, Solutions4Good, Imagine Summit, etc. Sur ce sujet, la labellisation 2023-2025 des Capitales French Tech entamera sa dernière année et les technopoles devront entamer une réflexion sur la nouvelle période de labellisation en 2026. Les Technopoles poursuivront par ailleurs leur engagement au service de l'innovation pour accompagner les projets à impact positif centrés sur les grandes transitions numérique, écologique et sociale, ou encore d'économie circulaire.
- « Bretagne Compétitivité », agence d'innovation et d'accompagnement des transitions industrielles de la CCI Bretagne, est aussi un opérateur au service des transitions en appui en particulier des parcours « Crisalides » (éco-activités), en lien avec le collectif BreizhFab pour l'accompagnement des mutations industrielles, et en lien avec l'ensemble de l'écosystème (BDI, CRESS, Technopoles, etc.) pour l'accompagnement de la transition écologique et énergétique de l'économie. Après une seconde édition en 2024 à Quimper, avec l'appui de l'ADEME et de collectivités partenaires, il est prévu que Bretagne Compétitivité coordonne l'« Open de la transition écologique et énergétique » 2025 à Saint Brieuc, pour diffuser les priorités de la SRTES. C'est aussi dans cet esprit que la collectivité soutient les outils d'innovation frugale ou d'innovation centrée sur les transitions, partie intégrante de l'écosystème d'innovation, tels que l'ECLOZR et le Design Lab Bretagne, Cleantech Open France, et les initiatives low-tech.

### → Consolider la gamme de dispositifs INNO autour des priorités de la SRTES

Les filières bretonnes et leurs entreprises doivent accélérer leurs mutations dans un contexte de transformation écologique et sociale mais aussi d'accroissement des enjeux de souveraineté. La gamme INNO, essentiellement au service des TPE et des PME bretonnes, permet d'accompagner ces évolutions, en particulier en matière écologique et énergétique, en appui de la déclinaison « sobriété » de la gamme. Aussi, l'objectif en 2025 sera d'accompagner 50% des projets d'entreprises dans des dynamiques vertueuses d'un point de vue écologique, et inscrits dans des démarches d'économie circulaire. A ce titre la déclinaison « sobriété » sur l'ensemble des dispositifs INNO sera consolidée, par exemple avec la reconduction du dispositif INNO EXPE SOBRIETE, qui permet d'expérimenter les projets d'innovation d'entreprises inscrits dans des démarches de réduction de l'impact environnemental de leurs produits/services, d'économies de ressources, de décarbonation, de low-tech, d'économie circulaire, d'énergies renouvelables, etc.

Par conséquent, les dispositifs régionaux d'aide à l'innovation seront reconduits en 2025 dans leur diversité d'objectifs et de cibles (INNO Conseil pour les TPE, INNO R&D pour les PME, INNO R&D Collaborative, INNO EXPE), chacun avec sa déclinaison « sobriété », sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la maturation de la recherche et du transfert de technologies à l'accélération d'entreprises innovantes (incubateur Emergys Bretagne, PHAR, Booster Bretagne, Inno Market'Up) et au soutien aux projets d'innovation industriels structurants, de manière articulée au nouveau Programme opérationnel FEDER/FSE+ et aux dispositifs de l'Etat et ses agences (ANR, ADEME, Bpifrance, etc.).

## Programme 504

# Développement des secteurs clés de l'économie bretonne

## \\ Raison d'être du programme

Le programme 504 vise à répondre aux enjeux d'innovation des secteurs stratégiques bretons, en mettant en synergie recherche publique et privée, et en cherchant à aligner les forces d'innovation d'une filière, sur les mêmes objectifs. En appui des Pôles de compétitivité et des programmes collectifs d'innovation, il s'agit également de mettre en synergie les stratégies régionales (S3, SRTES) avec les stratégies nationales (France 2030, stratégies de filières...), en particulier sur les enjeux de transition écologique, énergétique et climatique d'une part, et de souveraineté d'autre part (alimentaire, énergétique, numérique...).

## \\ 2025 en actions

→ **Pôles de compétitivité : « innovation collaborative, croissance collective » (phase 5 2023-2026)**

Chacun des Pôles de compétitivité présents en Bretagne œuvre à la transformation de ses filières par l'innovation, en mobilisant les compétences de R&D du territoire. Valorial pour les filières alimentaires, Images & Réseaux pour le numérique sécurisé, sobre et souverain, ID4Mobility pour l'industrie des mobilités, Mer Bretagne Atlantique pour les innovations maritimes, EMC2 pour les technologies industrielles et les matériaux, Vegepolys Valley pour les filières du végétal, et Atlanpole Biothérapies pour la santé. Intégrés à l'écosystème régional d'innovation aux côtés des technopoles, des centres d'innovation technologique, de la SATT Valorisation et des agences régionales (BDI et BCI), les Pôles permettent de développer des expertises sectorielles et de déployer une culture collaborative entre acteurs académiques et entreprises, sur le grand ouest. Si, au niveau national, les Pôles reposent sur le crédo « l'innovation collaborative pour une croissance collective », s'ajoutent, au titre de nos stratégies régionales, les enjeux de souveraineté, de cohésion sociale, et d'accélération des transformations écologiques de l'économie.

Les Pôles œuvrent à l'animation de l'innovation de leurs domaines, l'accompagnement de projets d'innovation collaborative entre entreprises et laboratoires, et l'expertise et le soutien de projets structurants d'entreprises (France 2030, ADEME...). Les antennes des Pôles ligériens en Bretagne se déploient, depuis 2015, en appui des centres d'innovation bretons (Vegenov pour Vegepolys Valley, Biotech Santé Bretagne pour Atlanpole Biothérapie, et Institut Maupertuis pour EMC2).

Les Pôles ont vocation à poursuivre l'amélioration continue de la mesure de l'impact de leurs actions à l'échelle régionale, et de garantir un reporting auprès des collectivités, au regard des moyens engagés ces 15 dernières années pour ce dispositif (fonctionnement et investissement). En 2025, les Pôles pourront tirer le bilan de la première moitié de la Phase V (2023-2026) puis entamer la réflexion autour de leur future stratégie en vue de la phase VI qui doit démarrer en 2027.

Pour le fonctionnement des Pôles, il est proposé de maintenir la logique actuelle de financement en maintenant la part variable sur objectifs, focalisée comme en 2024 sur la participation des entreprises bretonnes aux projets collaboratifs et structurants, et sur la capillarité de l'action des Pôles sur l'ensemble du territoire breton. La faisabilité d'une différenciation territoriale sera étudiée en ce sens. La recherche d'homogénéisation avec les Pays de la Loire sera poursuivie. Le suivi des projets visant des problématiques liées à la souveraineté, la cohésion sociale et la transition écologique sera également poursuivi. Le soutien de l'Etat aux Pôles, annoncé stable sur la période 2023-2026, est matérialisé par une convention entre l'Etat et la Région, avec un transfert des crédits à la Région. Dans ce contexte de pilotage régional de la politique des Pôles, il est proposé de poursuivre le co-pilotage avec la Région des Pays de la Loire qui partage avec la Bretagne les 7 Pôles de compétitivité. La Région sera attentive à l'évolution des financements de l'Etat, dans un contexte de fortes incertitudes.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

8 200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

3 550 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 800 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport



## → Garantir un continuum des soutiens aux projets collaboratifs et structurants de R&D

En complémentarité avec les dispositifs nationaux « France 2030 », les dispositifs régionaux, centrés sur les transitions et les enjeux de souveraineté et de cohésion sociale, seront poursuivis, pour garantir d'une part un niveau élevé de soutien à la collaboration publique/privée, et d'autre part une lisibilité et une visibilité pour les acteurs :

- Le dispositif « i-démo régionalisé » (France 2030 régionalisé) cofinancé avec l'Etat, contractualisé dans le cadre du CPER, a été lancé en 2022, puis reconduit chaque année à raison de deux relèves par an. Il vise à soutenir des projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires de recherche, avec des ambitions de niveau national, et des budgets compris entre 1 et 4 M€. 2025 sera la dernière année du dispositif et la seconde tranche de financement de France 2030 régionalisé sera appelée pour alimenter le dispositif.
- L'appel à projets régional « l'innovation collaborative au croisement des filières (S3) » cofinancé et contractualisé dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027, pour des projets entre 500 k€ et 1 M€. Le principe du renouvellement de cet appel à projets en 2025 sera proposé en Commission permanente de décembre 2024, pour permettre le soutien à des projets collaboratifs régionaux associant *a minima* une PME, une autre entreprise, et un laboratoire, avec un volume de 4 M€ d'aides (FEDER/Région).
- Les Pôles de Compétitivité ouvrent enfin, au besoin, des appels à projets à destination des PME, en lien avec Bpifrance et la Région Pays de la Loire, pour des projets sollicitant généralement moins de 500 k€ d'aide régionale et pour des projets de moins de 24 mois. Les modalités de chaque appel à projets sont propres à chaque Pôle et vise en particulier les acteurs novices en matière de R&D collaborative.

Cette logique d'investissement permet de couvrir l'ensemble du spectre, des petits projets collaboratifs initiés entre les TPE et les acteurs de la recherche, aux projets de filières de dimension nationale, optimisant ainsi les crédits des collectivités bretonnes en liens étroits avec Bpifrance, l'Etat et le FEDER. En effet, ces différents dispositifs ont vocation à s'inscrire dans le cadre de la convention de collaboration entre collectivités bretonnes, unique en France, formalisée entre la Région et les EPCI, dont le renouvellement est effectif pour la période 2024-2027, dans la continuité du partenariat Région/EPCI sur le champ du développement économique voté mi-2023 (61 conventions de partenariat). 28 EPCI sont signataires de cette nouvelle convention cadre.

Globalement, ces dispositifs ont vocation à répondre aux enjeux de l'accélération des transformations de l'économie (objectifs environnementaux, sociaux, de souveraineté), dans le cadre de la stratégie régionale de recherche et d'innovation S3 2021-2027 et de la SRTES, et permettent ainsi de mettre en synergie les autres cofinanceurs sur ces objectifs stratégiques (collectivités infra-régionales, Bpifrance, Etat, FEDER).

## → Soutenir les programmes nationaux et européens au service des filières bretonnes

Dans le sillage des écosystèmes des Pôles de compétitivité et parfois même en émanation directe des Pôles, plusieurs dynamiques régionales ont émergé, pour catalyser la recherche et l'innovation de nos principales filières, et faire rayonner la Bretagne en France et en Europe, autour de projets collectifs de recherche et d'innovation.

Dans le domaine maritime, outre le Pôle mer Bretagne Atlantique, les outils collectifs au service de la recherche et de l'innovation maritime bretonne tels que le « Campus Mondial de la Mer » (animé par le Technopôle Brest Iroise et porteur du Océan Hackathon, de la Sea Tech Week etc.) ou encore France Energies Marines (FEM) constituent des outils collectifs puissants au service des filières maritimes. Ces dynamiques ont vocation à s'inscrire dans le Domaine d'innovation stratégique régional dédié à l'économie maritime et à alimenter les axes d'innovation de la feuille de route maritime votée en octobre 2023.

Dans le domaine Agri-Agro, l'Institut Carnot breton « Agrifood Transition » va s'engager dans une nouvelle phase de labellisation par l'Etat et l'ANR (Agence nationale de la recherche). Cet outil national regroupant l'ensemble des composantes de recherche et des centres d'innovation Agri-Agro permet d'accélérer la contractualisation entreprises/recherche. Il conviendra de poursuivre le soutien des projets de R&D entre laboratoires et centres d'innovation, et d'accompagner à la fois la nouvelle stratégie, en accentuant les objectifs de transition agroécologique et alimentaire, mais aussi les nouvelles collaborations avec des partenariats naissants.

Dans le domaine du numérique, l'Institut de recherche technologiques (IRT) b<>Com doit entrer dans une nouvelle phase et restructurer ses activités pour équilibrer son modèle économique. La Région, en lien avec Lannion-Trégor Communauté, Rennes Métropole, jusque-là dans une dynamique des réductions de son financement en faveur de l'IRT, accompagnera cette restructuration. Dans le domaine numérique, outre le secteur clé de la Cybersécurité (Cf. Programme 502), citons également la dynamique du « spatial », avec la mobilisation de trois acteurs majeurs : le Pôle Mer Bretagne (animateur du « Booster Morespace »), le Technopôle Brest Iroise (animateur de l'incubateur financé par l'ESA (Agence Spatiale Européenne) « ESA BIC Nord France »), et l'Institut régional d'innovation spatial « IRISPACE » porté par l'Institut Mines Télécom Atlantique (IMTA). A l'appui de cet écosystème, le partenariat avec le CNES a été renouvelé en 2024, pour la période 2024-2028 permettant de développer le continuum recherche-formation-innovation-développement des entreprises, au service des souverainetés (surveillance maritime...) et de la transition écologique (données climat, suivi du trait de côte...). Pour terminer, l'intelligence artificielle sera un secteur clé en 2025 avec à la fois le déploiement du projet sequoIA porté par l'Université de Rennes mais également la mise en œuvre de la feuille de route régionale qui sera présentée en 2025.

## Programme 505

# Création, développement et transmission d'entreprises

## \\ Raison d'être du programme

Les indicateurs économiques de la fin d'année 2024 nous ont invités à la plus grande prudence s'agissant de l'évolution de la conjoncture pour l'année 2025. Le constat est fait d'un nombre de défaillances plus important, ce qui impose de renforcer nos dispositifs d'accompagnement, notamment à destination des publics plus fragiles. Si la question de la sécurisation du projet de création a toujours été au cœur de nos dispositifs d'accompagnement, elle l'est encore davantage dans le contexte actuel. Pour cette raison, la Région a souhaité renforcer son dispositif phare qu'est Pass création, à travers un accompagnement renforcé des publics. La diversité des parcours et des situations personnelles des bretonnes et des bretons imposent de requestionner la mise en œuvre d'un dispositif « de masse », en le renforçant via un accompagnement encore plus en adéquation avec les besoins spécifiques des publics. C'est en ce sens que sera effectuée l'évaluation du dispositif afin d'en mesurer l'efficacité avec une vigilance accrue s'agissant de sa réponse à certains publics et à son indispensable maillage territorial.

La stratégie régionale s'appuie également sur une gamme d'outils partenariaux de financement capables d'intervenir sous forme de garanties d'emprunt, de prêts d'honneur, de fonds propres et quasi-fonds propres à toutes les phases clés de la vie de l'entreprise (amorçage, création, développement, transmission). Certains de ces outils, qui ont besoin de moyens renforcés cette année, seront donc redotés. Cette année verra également le déploiement d'un nouvel outil de financement des transitions.

## \\ 2025 en actions

→ **Pass Création : renforcement de l'accompagnement des publics, accompagnement aux transitions et évaluation du dispositif**

2025 est la dernière des quatre années de déploiement des marchés du dispositif régional d'accompagnement à la création et reprise d'entreprises « Pass création ».

Deux appels à projets ont été déployés en 2024, via des financements FEDER, afin de renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accompagnement. L'un pour financer l'accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprises de publics aux besoins spécifiques (femmes, jeunes, parcours en reconversion...). L'autre pour financer la sensibilisation de conseillers « Pass création » à l'accompagnement de ces publics et à l'intégration des transitions à toutes les étapes des parcours de création.

En 2024, la Région a suivi attentivement la mise en œuvre de ces offres d'accompagnement complémentaires, au service des créatrices et créateurs d'entreprises. Des formations pour les conseillers ont été organisées dans chaque département au 2<sup>ème</sup> semestre 2024. Par ailleurs, la Région maintiendra en 2025 son soutien au développement de l'entrepreneuriat, notamment par sa présence et sa participation financière aux salons de la création-reprise de portée régionale<sup>1</sup>.

Le 2<sup>ème</sup> semestre 2024 a permis également de débiter la phase d'évaluation du dispositif Pass Création à travers des entretiens réalisés auprès des bénéficiaires, mandataires et partenaires économiques du territoire breton ainsi que la réalisation d'un benchmark auprès des autres régions. Des évolutions du dispositif pourront être envisagées pour une mise en place du nouveau marché au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

3 150 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

2 480 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

8 450 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 375 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

<sup>1</sup> Budget Pass création : 1,9 M€ par an. Budget FEDER création : 562 500 € par an



### → Poursuivre le soutien à l'entrepreneuriat féminin

La Région poursuit son soutien au développement de l'entrepreneuriat féminin, par son aide aux actions de plusieurs associations bretonnes. Ainsi en 2025, deux d'entre elles poursuivront l'animation d'ateliers collectifs réservés aux femmes, à travers « Pass création ». Les opérateurs de ce dispositif renforceront encore la promotion, en 2025, de ces ateliers, auprès des bretonnes, en création ou reprise d'entreprise.

### → Soutenir les entreprises et les dirigeants en difficultés, dans une conjoncture plus tendue

La Région est présente à toutes les phases de vie des entreprises y compris en accompagnant des entreprises en difficulté. Les associations soutenues œuvrent à la détection des difficultés des entreprises et facilitent la résolution des problèmes ou, postérieurement quand le curatif n'est plus possible, contribuent à l'accompagnement des chefs d'entreprises pendant et après la phase de liquidation judiciaire. Alors que la conjoncture économique donne globalement des signes de ralentissement, il s'agira de renforcer l'engagement collectif des partenaires de l'accompagnement et de la prévention. Cela passe par l'action au quotidien des réseaux mais également par l'animation du Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ), sur chacun des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). En complément, des animations régionales seront menées auprès des développeurs économiques des EPCI, en partenariat avec des administrateurs judiciaires, présidents de tribunaux de commerce et associations d'accompagnement, notamment des dirigeants.

### → Renforcer les outils de financement de haut de bilan pour faire face aux enjeux des transitions, de transmission et de consolidation

Une nouvelle feuille de route couvrant la période 2024-2026 a été mise en œuvre pour que le fonds de garantie France Active Bretagne continue à sécuriser et faciliter l'accès aux crédits bancaires pour des créateurs repreneurs d'entreprises ne pouvant mobiliser que peu de ressources personnelles, voire étant en situation d'exclusion professionnelle ou sociale.

2025 s'ouvrira avec la mise en œuvre du dispositif de Prêt Transitions Bretagne avec Bpifrance qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. Il vient compléter la palette des leviers de financement à disposition des entreprises bretonnes qui s'engagent dans la transition de leur modèle.

Il faudra aussi venir renforcer des outils financiers régionaux qui en auront besoin (notamment le fonds de prêts d'honneur BRIT, dont la convention cadre arrive à terme au premier semestre 2025 et qui fait l'objet d'une dynamique très forte) et engager le renouvellement des fonds d'investissement déployés post Covid. En particulier, dans le contexte d'incertitude économique très forte que nous connaissons, les modalités de mise œuvre d'un fonds Breizh Rebond 2, à même de prendre le relais du fonds Breizh Rebond dont la période d'investissement s'achève en 2026, seront appréhendées le plus en amont possible avec l'ensemble des partenaires.

## Programme 506

# Accompagnement des entreprises et de l'emploi

## \\ Raison d'être du programme

Les actions de ce programme visent le financement d'outils de soutien, tant collectifs qu'individuels, permettant aux entreprises bretonnes de bénéficier d'un maximum d'atouts pour anticiper les mutations sociales, les bouleversements autour des ressources, les évolutions technologiques et ainsi maintenir leur compétitivité, leur équilibre social et leur ancrage territorial.

## \\ 2025 en actions

→ **Pour des entreprises de l'industrie agro-alimentaire (IAA) engagées auprès du monde agricole et autour des transitions environnementales et sociétales**

Dans un contexte économique qui reste tendu notamment du fait de la décapitalisation de l'élevage en Bretagne, la Région poursuivra son volontarisme dans le soutien aux projets d'investissements des entreprises agroalimentaires qui transforment ou conditionnent des matières premières agricoles.

2025 sera l'année de l'ouverture du 2<sup>ème</sup> appel à projets Pass Compétitivité IAA, de la programmation européenne 2023-2027.

Cet appel à projet, qui ouvrira en janvier pour une durée d'un an, permettra aux entreprises exprimant une intension forte de développer leur activité sur le territoire, de pouvoir être accompagnées afin de gagner en efficacité plus rapidement, de préserver ou de générer des emplois dans un secteur fondamental pour le territoire et extrêmement concurrentiel, tout en répondant aux attentes évolutives des consommateurs et à l'absolue nécessité de prendre en considération les enjeux des transitions. Ce soutien représente en effet un enjeu majeur en termes de renforcement de la filière agroalimentaire bretonne, avec un double effet sur la compétitivité des Industries agro-alimentaires (IAA) et l'amont agricole, en contribuant à valoriser les productions des agriculteurs.

Le 1<sup>er</sup> appel à projets, ouvert de juillet 2023 à fin juin 2024, a permis d'accompagner 29 entreprises agroalimentaires, dont 18 PME, pour un montant d'aides publiques de 14,3 M€, dont 5,7 M€ de crédits régionaux et 8,6 M€ de FEADER.

→ **Le dispositif PASS Commerce et artisanat renforcé autour des centralités et des transitions environnementales et numériques, avec une plateforme numérisée.**

Le PASS Commerce et artisanat, mis en œuvre depuis 2017, actualisé en juillet 2023, et visant à soutenir les petites entreprises de proximité qui maillent le territoire et dynamisent les centres-villes et centres-bourgs, est déployé sur l'ensemble des 61 EPCI bretons.

Depuis sa mise en œuvre, 827 communes ont vu une entreprise de leur territoire bénéficier du PASS Commerce et Artisanat avec au moins un projet, soit 68% de la totalité des communes bretonnes. Il est à noter que sur les 1208 communes bretonnes, 250 ne disposent d'aucun commerce sur leur territoire, ainsi, le taux de pénétration du dispositif PASS Commerce et Artisanat est de plus de 86%.

Plus de 27,6 M€ ont été versés à 5 413 commerçants et artisans au titre du dispositif (*chiffres à fin 2023*) avec de plus l'effet vertueux de fonds très souvent à destination de TPE locales qui exécutent les travaux. La conjoncture économique amène au constat d'une diminution des dossiers depuis une année étant précisé que la Région avait aussi souhaité renforcer le soutien aux professionnels positionnés dans les centralités.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

30 100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

2 080 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

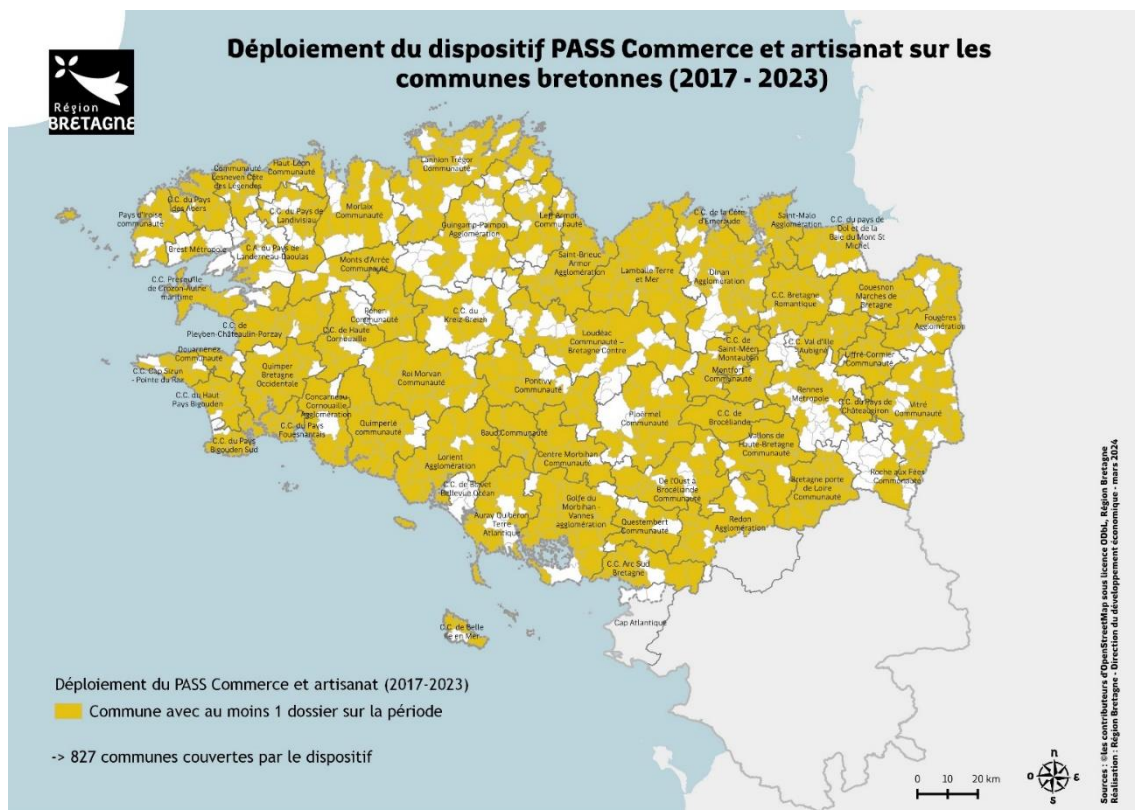
16 360 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 043 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Il est noté que la Région a déployé depuis la mise en œuvre du dispositif revu, une plateforme numérique de dépôt et d’instruction des dossiers, facilitant ainsi le travail des réseaux consulaires, qui accompagnent les commerçants au montage des dossiers, ainsi que de l’ensemble des EPCI dans l’instruction des demandes, jusqu’au paiements pour la Région.



→ **Orienter le soutien aux entreprises du tourisme vers les transitions**

Si l'année 2023 avait été une année modeste en termes de nombre d’accompagnements, l’année 2024 a été exceptionnelle, avec 18 projets accompagnés, pour un montant total de près de 1,3 M€. Alors que le dispositif porte depuis de nombreuses années sur le soutien à la modernisation ou l’extension des entreprises de ce secteur (hôtels, campings, parcs résidentiels de loisirs et équipements touristiques de loisir), il apparaît nécessaire de prioriser l’accompagnement des ces acteurs économiques vers les transitions.

En conséquence, à l’instar du dispositif Pass Transitions, voté en octobre 2023, une réflexion va être engagée pour adapter le dispositif, à la croisée des enjeux des politiques touristique et de développement économique, pour cibler de nouvelles dépenses éligibles autour des axes de la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES).

→ **Soutenir le développement stratégique des entreprises de productions audiovisuelle et cinématographique**

En cohérence avec la politique culturelle, la Région poursuivra, en 2025, l’accompagnement des producteurs de cinéma et audiovisuel. Ce soutien intervient via une aide à la stratégie pour les producteurs, afin de permettre le maintien et le développement de l’emploi, le développement des investissements et la capacité des entreprises à rayonner au niveau national et international. Par ailleurs, les prestataires de ce secteur seront soutenus, via le nouveau « Pass transition », pour certaines dépenses d’investissements, de conseil ou pour le recrutement de salariés spécialisés dans les transitions.

→ **Soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l’international**

L’international reste une priorité de l’action régionale car c’est un moyen fort de contribuer à la croissance de nos entreprises notamment pour les entreprises innovantes. L’année 2024 a été une année de transition pour les acteurs de l’international. Les structures que sont Bretagne Commerce International et Bretagne Compétitivité travaillent à une optimisation de leur articulation. Il en est de même avec Business France même si l’opérateur national est lui-même interrogé sur son positionnement.

Ces démarches sont susceptibles d’avoir un impact sur les dispositifs opérés par la Région en n’éluant pas l’objectif prioritaire de générer de l’effet lever et de la cohérence, rationalité en matière d’interventions publiques.

En 2024, le Pass Export VIE a connu une mobilisation importante (environ une vingtaine de lettres d'intention). Une partie de ces VIE sera donc votée en 2025, ce qui nécessitera une augmentation de budget sur l'action VIE. Les salons quant à eux connaîtront une nouvelle baisse comme depuis plusieurs années.

### → Accompagner la transition des entreprises dans le cadre de dynamiques collectives

**Le programme Breizh Fab #3** va être lancé en ce début d'année 2025. En effet, ce programme partenarial répond aux besoins des entreprises industrielles, et notamment des plus petites. 600 entreprises, dont 80 % de moins de 50 salariés, ont ainsi bénéficié de l'expertise d'un consultant sous forme d'un accompagnement individuel depuis 2018. Pour le nouveau programme, l'objectif est que 150 entreprises puissent être accompagnées chaque année, pour la période 2025-2026. Son ambition est de proposer aux entreprises des parcours d'accompagnement modulables s'adaptant au mieux à leurs besoins, tout en intégrant nécessairement les enjeux de transition. Ainsi, tout parcours d'accompagnement démarre par un diagnostic « Transition environnementale et Décarbonation » de 2 jours pris en charge à 100 %. Cette brique, devenue systématique depuis 2023, donne un état des lieux global intéressant sur le niveau de maturité de l'entreprise sur la transition environnementale, et contribue ainsi à réorienter les priorités d'accompagnement des entreprises. La force du programme réside aussi dans la constitution d'une communauté d'acteurs industriels, à laquelle sont proposés de nombreux temps d'informations (ateliers, webinaires, rencontres-marchés...).

Le lancement d'un accélérateur, en lien avec Bpifrance pourrait venir compléter l'offre d'accompagnement pour les entreprises industrielles. L'objectif serait de constituer une grappe d'une vingtaine d'entreprises pour qu'elles s'engagent dans un parcours de transformation intensif, conjuguant accompagnement individuel et ateliers collectifs inter-dirigeants. Ciblant des entreprises assez matures, l'ambition serait de les accompagner sur des enjeux stratégiques émergents (CSRD, IA, adaptation, relocalisation...) pour renforcer leur résilience.

**Produit en Bretagne** va animer son réseau de plus de 500 adhérents, au travers de ses missions traditionnelles relatives à la valorisation des produits et de la culture de Bretagne. Le Réseau poursuivra sa stratégie visant à inciter les adhérents à s'engager plus fortement en matière de transitions. Depuis 2021, chaque adhérent doit renseigner un rapport sur niveau de maturité en matière de RSE, ce qui permet aussi de collecter les bonnes pratiques en la matière et de renforcer les échanges d'expériences.

**Le programme PLATO** poursuivra l'animation d'un réseau de plus de 450 dirigeants d'entreprises. Mobilisant une trentaine de groupes de dirigeants répartis sur la Bretagne, l'ancrage territorial renforcé de ce réseau constitue une valeur ajoutée. Il permet d'animer des échanges d'expériences entre dirigeants, et ainsi de participer à leur montée en compétences et de lutter contre leur éventuel isolement.

### → Aider les entreprises à se faire accompagner dans leurs transitions

Après un an d'existence, un premier bilan du dispositif PASS transitions sera effectué pour identifier la pertinence du dispositif et les éventuels ajustements à opérer. Cette aide qui s'adresse aux entreprises jusqu'à 50 salariés, permet d'accélérer leurs transitions (environnementale, sociétale, numérique...).

Le partenariat avec l'Ademe se renforce même s'il est probable que ses capacités d'intervention soient revues à la baisse, pour travailler à une meilleure lisibilité de l'offre d'accompagnement des entreprises sur la transition environnementale.



## Programme 507

# Economie sociale et solidaire et innovation sociale

## \\ Raison d'être du programme

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est une autre façon d'entreprendre, collective, avec pour ambition principale l'utilité sociétale (sociale, environnementale). Elle est complémentaire de l'économie dite « traditionnelle » avec qui des synergies peuvent également être créées, notamment dans le cadre de la politique de responsabilité sociétale des entreprises et de leur politique achats. Elle répond ainsi aux enjeux de relocalisation et de création de valeur dans les territoires, avec des emplois peu délocalisables.

C'est une économie qui a souvent été pionnière en termes d'innovation sociale (émergence de nouvelles filières, gouvernance des structures). La Région Bretagne se distingue par le nombre d'emplois dans l'ESS (148 000 salariés) et un maillage dense des structures accompagnatrices.

## \\ 2025 en actions

### → Accompagner les porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire

La Bretagne se caractérise historiquement par un maillage territorial dense en termes de structures ressource pour accompagner les porteurs de projets de l'ESS : les 19 pôles de l'ESS, les 4 Tag bzh, France Active Bretagne, la CRESS, l'Urscop, les coopératives d'activité et d'emploi, les équipes de la Région, etc. Cette construction d'un éco-système spécifique pour l'accompagnement et le financement de projets a été le fruit d'une collaboration fructueuse entre la Région, l'État, la Banque des Territoires et la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) depuis de nombreuses années. Elle a conforté l'implantation et le développement de l'Économie Sociale et Solidaire dans notre région.

Fin 2024, le collectif CRESS/Pôles/Tag a statué pour faire évoluer son organisation face à différents enjeux dans un environnement global relativement instable y compris pour les collectivités : une offre de services peu lisible, des gouvernances perfectibles et des modèles économiques parfois chahutés. La Région Bretagne sera particulièrement vigilante aux propositions d'évolution de l'offre de services des Tag et des pôles ESS pour répondre aux nouveaux besoins des territoires et aux attentes des porteurs de projet.

### La mise en place d'outils d'ingénierie financière

Depuis juillet 2023, la Région s'appuie sur un nouveau dispositif de soutien aux entreprises de l'ESS, Etik Projet. Ce dispositif a pour vocation d'accompagner la phase de démarrage d'activité, période souvent fragile pour des projets innovants dont le modèle économique est plus long à se stabiliser. Une trentaine de projets ont été accompagnés dans des domaines très variés : économie maritime, environnement, santé, mobilité, habitat, etc.

Il intervient en complémentarité des dispositifs opérés par France Active Bretagne (abondés par la Région et la Banque des territoires) et qui couvrent le cycle de vie d'une entreprise (faisabilité, développement, rebond). La Région soutiendra particulièrement le dispositif Booster ESS qui a pour objectif d'accompagner les entreprises de l'ESS dans leur pilotage financier lors du démarrage et de la montée en puissance de leur activité, étape pendant laquelle elles restent fragiles.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

400 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

3 151 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 266 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport



**→ Favoriser les coopérations entre ESS et économie « classique »**

Sous l'effet conjugué des évolutions de société et des attentes de leurs parties prenantes, les entreprises sont de plus en plus engagées dans des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). La RSE est une opportunité pour la mise en place de partenariats entre les entreprises engagées et les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), à même de proposer des solutions innovantes répondant aux enjeux des entreprises, des personnes et des territoires (économie circulaire, inclusion sociale...). C'est dans ce contexte que la CRESS a coordonné un travail avec des pôles de l'ESS volontaires pour créer des synergies sur un territoire entre acteurs de l'ESS et de l'économie « traditionnelle ». Les 9 territoires concernés sont : Auray, Brest, Centre Ouest Bretagne, Fougères, Lorient, Morlaix, Saint Briec, Vannes, Vitré. Cette initiative s'inscrit également pleinement dans le cadre du SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables) de la Région Bretagne, pour lequel elle a missionné la CRESS afin de faciliter le sourcing des structures de l'ESS et l'organisation de rencontres acheteurs/fournisseurs.

**→ Soutenir les démarches de recherche participatives**

Depuis 4 ans l'appel à projet « Recherche et société » a pour objectif de favoriser les liens entre les acteurs de la société civile et le monde de la recherche afin de stimuler les dynamiques d'innovation sociale sur des sujets très divers (égalité des droits, environnement, culture, etc.). En initiant en 2021 l'appel à projets « Recherche et société » (AAP) sur deux programmes budgétaires conjoints (SISESS et SDENSU), la Région Bretagne a souhaité affirmer son soutien à la mise en œuvre de projets de recherche participative, pour répondre à différentes problématiques (sociales, culturelles, économiques, environnementales...) d'intérêt régional, identifiées sur le territoire. Ces projets doivent être coconstruits et réalisés en partenariat entre acteurs de la recherche, et acteurs de la société civile. Les quatre premières campagnes de l'AAP ont permis de soutenir 36 projets, dans une dynamique de croissance chaque année. Il a vocation à être renouvelé en 2025, avec l'hypothèse d'un lancement fin 2025 pour exécution budgétaire en 2026.

## Programme 508

# Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire

## \\ Raison d'être du programme

L'année 2024 aura été marquée par une dégradation notable de la conjoncture et une évolution défavorable des indicateurs économiques et sociaux. Le contexte géopolitique et la situation en France amènent un nombre croissant d'entreprises à être confrontées à des situations de tension. Même si la Bretagne conserve globalement des indicateurs qui ne sont pas alarmants surtout si on les compare aux chiffres nationaux, la tendance invite à la prudence et confirme la nécessité de maintenir un accompagnement des acteurs bretons. Les entreprises ont jusqu'ici, face à d'autres crises, démontrées leur résilience. C'est dans ce contexte que la Région doit démontrer toute sa capacité à maintenir un accompagnement des entreprises adapté aux nombreux enjeux très évolutifs auxquels elles sont confrontées.

La raison d'être de ce programme, par la structuration des têtes de réseaux filières et clusters ainsi que nos 2 agences régionales, Bretagne Développement Innovation (BDI) et Bretagne Commerce International, est justement de pouvoir accompagner ces différents acteurs. L'anticipation des mutations économiques et sociales est au cœur des plan d'actions de ces acteurs que nous soutenons. Être en capacité d'accentuer la réflexion prospective a encore plus de sens dans un contexte d'enjeux à la croisée de dimensions aussi vastes et complexes, que sont l'attractivité des métiers, la mobilité, la compétitivité et les impacts environnementaux.

## \\ 2025 en actions

### → Accompagner les filières dans leurs transitions et mutations

La Région apportera son soutien à la Cellule Economique de Bretagne. Ses travaux contribuent à caractériser les mutations structurelles auxquelles la filière de la construction est confrontée, et donc à éclairer la manière dont elles doivent s'adapter à ces évolutions.

La Région apportera son soutien au cluster Bretagne Pole Naval, afin de lui permettre de poursuivre ses travaux en faveur du développement des entreprises des filières navales, énergies marines renouvelables et oil and gas. Le cluster s'engagera sur la thématique emploi dans la filière, autour de l'organisation du Salon Pro&Mer.

Il est à noter également la continuité de l'action pour les entreprises bretonnes de l'aéronautique, avec le soutien au cluster Bretagne Aerospace autour duquel sera organisé en 2025, en lien avec BCI, la participation d'entreprises bretonnes au salon SIAE-Bourget. La structuration de la filière se poursuivra autour de ce Cluster et des enjeux de sensibilisation des entreprises du secteur pour la protection de leurs données face aux cyberattaques mais également sur la décarbonation du transport aérien ou d'une structuration d'une filière drones.

BDI, agence économique régionale, mettra en œuvre son plan d'actions centré sur l'animation de ses GPS (grands programmes stratégiques) ciblés sur les priorités de la SRTES et ses filières prioritaires. Elle renforcera son action en faveur de l'accompagnement des transitions dans l'ensemble de l'économie régionale. Elle poursuivra son travail d'identification des potentiels de création d'activité pour les entreprises bretonnes autour de marchés émergents et au regard de nos savoir-faire et actifs locaux. Elle s'appuiera pour cela sur ses métiers qui sont ceux de l'animation de filières, d'observation économique avec sa base de données CRAFT, de promotion de l'économie régionale (présence sur les salons) et d'expertise sur les questions européennes. Par ailleurs, 2024 a vu la création du Campus Cyber, que BDI animera.

Le lin comme le chanvre offrent des opportunités de diversification pour l'agriculture bretonne et des débouchés multiples dans l'industrie et les services dans une perspective de transformation écologique de l'économie.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

4 225 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 225 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

La Région, la Chambre d'Agriculture, les acteurs du développement économique, les acteurs associatifs (et notamment l'association Lin et Chanvre) poursuivront les travaux autour de la structuration de cette filière.

#### → Renforcer la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'international

Afin de renforcer l'accompagnement des entreprises dans leur activité à l'international, la Région, Bretagne Commerce International, Bpifrance et Business France animent en région la Team France Export. L'objectif est d'améliorer la coordination des différents acteurs qui accompagnent le développement à l'export par une meilleure information sur leurs actions respectives, un partage d'informations sur les besoins formulés par les entreprises et les attentes sur les différents marchés. En 2024, un rapprochement entre BCI et Bretagne Compétitivité a été acté et sera décliné opérationnellement en 2025.

#### → Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

L'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) déclinera ses actions autour des priorités suivantes :

- Faire du travail un facteur de santé et de performance : sensibilisation autour des risques professionnels, des violences sexistes et sexuelles, troubles musculo-squelettiques (TMS) dans l'agroalimentaire ;
- Faire du travail un facteur d'inclusion et de développement des connaissances en travaillant sur l'attractivité des métiers, des territoires ;
- Prévention de la désinsertion professionnelles ;
- Favoriser le dialogue social et la qualité des relations sociales : outiller les acteurs du dialogue social, sensibiliser les jeunes au dialogue social.

Les actions menées s'inscriront dans une démarche de réflexion, d'expérimentation, conformément au positionnement de l'agence. Des efforts seront portés sur la capitalisation des démarches afin que les enseignements des travaux menés bénéficient au plus grand nombre.

#### → Soutenir le déploiement d'une marque « Artisans de Bretagne »

La Région a fait le choix, fin 2024, d'accompagner la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne (CRMA) dans le déploiement d'une marque d'attractivité « Artisans de Bretagne » afin d'accompagner toutes les entreprises artisanales dans leur développement et les transitions, qu'elles soient dans le domaine de l'alimentaire, du bâtiment, des services ou de la fabrication. La création de marque a également pour objectif de soutenir et valoriser la qualité des savoir-faire artisanaux bretons. Elle sera articulée autour de 5 axes stratégiques positionnés autour de l'humain, le savoir-faire, le local, la durabilité et le service.

#### → Accompagner la filière du granit breton

Le granit breton est toujours soumis à une concurrence internationale forte et est parfois confronté à l'importation de pierres d'origines étrangères, usurpant le terme de granit breton. Afin de préserver la compétitivité de la filière en protégeant le granit breton, les granitiers bretons ont mis en place une indication géographique « Granit de Bretagne » depuis 2017. La Région apportera de nouveau son soutien à l'Association IGGB, qui est reconnue Organisme de Défense et de Gestion (ODG) de l'indication géographique « Granit de Bretagne », afin d'assurer la défense, la gestion, et la promotion de l'indication géographique « Granit de Bretagne ». L'Association regroupe près de 30 entreprises granitières adhérentes qui exploitent carrières et ateliers de façonnage. L'objectif général, dans le cadre du plan granitier breton, est de reconquérir les marchés de l'aménagement urbain, de la construction et du funéraire.

## Programme 509

# Agriculture, filière bois et alimentation

## \\ Raison d'être du programme

En Bretagne comme ailleurs en France, l'année 2024 a été marquée par un mécontentement et un malaise généralisé du monde agricole, qui prend ses origines à la fois dans un manque de reconnaissance et un rejet des contraintes administratives, ce dans un contexte économique national toujours incertain.

Face à la crise, le gouvernement a déposé un projet de loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture ayant pour ambition de « répondre à la nécessité de préserver la souveraineté alimentaire du pays, en donnant à l'agriculture les moyens de relever les défis du renouvellement des générations en agriculture et des transitions imposées notamment par le changement climatique ». La poursuite des débats parlementaires s'est vue repoussée en 2025 en raison du contexte politique national.

Par ailleurs, la nouvelle Commission européenne devrait faire une proposition législative pour juin voire septembre 2025. A l'échelle européenne, la Région Bretagne continue d'être force de proposition, notamment via AgriRegions.

Elle prendra la pleine mesure des conclusions du « dialogue stratégique sur l'avenir de l'agriculture » mené à l'échelle européenne et fruit d'un intense travail de compromis entre les acteurs des secteurs agroalimentaires, de la société civile, des communautés rurales et du monde universitaire européen. Ces conclusions énoncent 10 principes politiques directeurs et une série de recommandations qui doivent désormais structurer les politiques publiques à toutes les échelles impactées par le déploiement de la future PAC. La perspective pour notre futur commun est de créer des systèmes alimentaires responsables sur le plan social, rentables sur le plan économique et durables sur le plan environnemental.

Les conditions pédoclimatiques de la Bretagne en font l'endroit idéal pour l'élevage, en particulier l'élevage herbager. De ce fait et dans un contexte de contraction généralisée des productions animales en Europe, la baisse de l'élevage en Bretagne doit être enrayerée. Par ailleurs, le contexte sanitaire tendu en volaille avec la grippe aviaire mais aussi dans les élevages herbivores avec les maladies MHE et FCO pèse sur les filières d'élevage. La Région souhaite élaborer un plan de soutien aux filières d'élevage courant 2025 particulièrement sur les filières bovins viande et volaille.

Dans ce cadre, la Région s'appuiera sur la déclinaison de la programmation FEADER 2023/2027, désormais totalement opérationnelle, pour porter sa politique en faveur de l'agriculture.

Traductions des orientations prises au travers de la stratégie régionale en faveur de l'installation transmission votée en décembre 2022, de la doctrine agricole votée en session de février 2024, et du plan bio breton adopté lui aussi en session de février 2024, et avec en permanence comme ambition la simplification et la lisibilité de ses dispositifs, la Région déclinera 3 axes principaux d'action : le soutien aux investissements de transition dans le cadre d'AGRI Invest, le soutien à l'installation-transmission via le programme d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA/AGRI Install) et les dispositifs de valorisation du bocage et de la forêt.

## \\ 2025 en actions

→ **Renouvellement des générations en agriculture : déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale en faveur de l'installation-transmission, fruit de la concertation des Etats généraux de l'installation-transmission**

La Région prône un modèle d'agriculture familiale, à haute intensité humaine, basée sur un système de polyculture élevage ayant démontré sa capacité à répondre aux enjeux de transition qui sont devant nous, par le développement des prairies et du bocage

### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

19 100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

11 020 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

16 700 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

10 130 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

notamment. Un corolaire à cette ambition est d'assurer un renouvellement des générations permettant le maintien d'une agriculture dynamique sur notre territoire.

L'ensemble des actions décidées dans le cadre des Etats généraux de l'installation-transmission (EGIT) sont désormais engagées. La transmission d'une exploitation constitue un levier essentiel pour le renouvellement des générations. Lors du second semestre 2025, le Conseil régional procédera à une première évaluation des conventions passées avec la SAFER et l'expérimentation sur les cellules foncières intercommunales. L'évaluation permettra d'apprécier les résultats obtenus, les freins rencontrés et envisager de nouvelles actions permettant d'accompagner la politique régionale sur le renouvellement des générations et d'identifier les leviers possibles pour mieux répondre au défi de l'accès au foncier. La Région a lancé le dispositif AGRI Transmission à l'été 2024. Les organismes de conseil agréés proposent ce diagnostic, qui comprend une analyse atouts, faiblesses, opportunités, menaces (AFOM) et une estimation de sa durabilité et de sa résilience face aux évolutions climatiques, ainsi qu'un plan d'action vers la transmission.

Un temps d'évaluation à mi-parcours des avancées de l'installation-transmission en Bretagne sera organisé dans l'année 2026 afin d'approfondir le dialogue entre les acteurs, d'entretenir la mobilisation générale et de continuer à inscrire la stratégie régionale dans un esprit de coopération et sans obérer le travail fait au sein du CRIT.

La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) qui accompagne l'installation des jeunes avec une aide unique forfaitaire de 22 000 € est opérationnelle depuis le 1er avril 2023, sans période blanche entre les 2 programmations. La Région Bretagne est l'une des deux seules régions pour lesquels les paiements de cette DJA unique forfaitaire ont été réalisés. Ils se font désormais au fil de l'eau. La volonté de la nouvelle programmation est notamment de renforcer la posture de chef d'entreprise de l'agriculteur, en simplifiant la vie administrative de son dossier et en lui laissant plus de latitude pour faire évoluer son projet au fil des premières années d'installation en fonction des opportunités, aléas... tout en s'appuyant sur des réseaux professionnels d'accompagnement.

Le prêt d'honneur Brit Agricole est désormais ouvert à toutes les filières et a évolué dans ses critères afin notamment d'inciter les EPCI à intervenir en complémentarité de la Région via l'échelon local des plateformes. La montée en puissance va se poursuivre.

Dans le cadre de son nouveau partenariat global avec la SAFER, la Région propose des dispositifs fonciers en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs via de la restructuration parcellaire. La Région a également souhaité harmoniser les dispositifs existants d'achat différé de foncier avec la SAFER avec les banques. Ce partenariat porte sur la mise en place d'une garantie régionale à hauteur de 50% permettant de couvrir des prêts pour un montant total de 16M€ à la SAFER.

### → Soutenir les investissements de transition dans les exploitations agricoles et contribuer à l'amélioration des pratiques et des systèmes

Le programme AGRI Invest accompagne les transitions et la modernisation des exploitations agricoles. Son objectif est de permettre à l'agriculture bretonne de rester compétitive, tout en adaptant ses usages à travers la transition agroécologique : réduction de l'utilisation des intrants, production d'énergie, diminution des gaz à effet de serre (GES), amélioration des conditions de travail.

L'ensemble du dispositif AGRI Invest a été ouvert en 2024 (investissements résilients climat carbone, investissements résilients eau, investissements productifs, investissements de transformation et vente à la ferme, biosécurité, investissements collectifs dédiés aux ETA, investissements collectifs dédiés aux CUMA). Sur cette première vague d'appels à projet, ce sont plus de 1 400 projets qui ont été accompagnés dont la moitié sur des projets résilients. Dans un contexte sanitaire particulièrement tendu, la Région va maintenir son soutien aux investissements de biosécurité en élevage de volaille.

Pour bénéficier des soutiens au titre des investissements productifs, les agriculteurs s'engagent dans des Contrats de Transition AgroEcologique (CTAE). Cette démarche de progrès rencontre un vrai succès : en une année, ce sont près de 1 000 contrats de transition agroécologiques qui ont été engagés dans les exploitations agricoles.

Concernant le soutien aux CUMA et ETA, la Région va poursuivre son soutien aux investissements agri environnementaux.

Par ailleurs, la Région, dans le cadre de son action sur les Bassins Versants Algues Vertes, poursuivra son engagement volontariste dans l'accompagnement des Mesures Agri Environnementales et Climatiques.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les MAEC protection races menacées et apiculture seront pilotées par la Région. Cette dernière va les déployer dans une logique de continuité du soutien sur ces enjeux forts mais aussi de simplification du dispositif.

Enfin, la Région va poursuivre la déclinaison du plan sur l'agriculture biologique en s'appuyant notamment sur les aides à l'investissement, l'innovation, la promotion et le développement des circuits de proximité. La Région est toujours engagée dans la déclinaison de la loi Egalim dans la restauration des lycées pour développer la consommation de produits locaux et SIQO dans les lycées, 15 lycées sont actuellement labélisés établissements bio engagés et l'ambition est d'atteindre les 40 prochainement.

**→ Le Plan Breton pour l'Arbre, un accélérateur pour le développement de la filière forêt-bois et du bocage**

Au cœur des défis des transitions climatiques, énergétiques et écologiques, l'arbre est un outil indispensable face aux enjeux de la biodiversité, de la gestion de l'eau, de la tenue des sols mais il représente aussi un enjeu économique. Lors de la session de décembre 2023, la Région a adopté un Plan Arbre.

L'année 2024 a permis de décliner les premières actions du Plan Arbre en s'appuyant notamment sur le programme Breizh Forêt-Bois qui encourage la plantation forestière par boisement de friches agricoles ou transformation de peuplements pauvres ; ce programme est renforcé et enrichi d'un 3<sup>ème</sup> volet dit « Amélioration ».

Par ailleurs la Région a poursuivi son soutien à la plantation des vergers arboricoles en s'appuyant sur un nouveau dispositif de soutien rénové.

Enfin, afin de densifier et de pérenniser le bocage breton, la Région agit en faveur de sa protection, de sa gestion durable et de sa valorisation. En ce sens, le nouveau dispositif Breizh Bocage conserve les fondamentaux du programme qui ont démontré leur efficacité (plantation, soutien à l'animation, suivi des évolutions du bocage) et renforce les volets gestion et valorisation. Ces derniers sont en effet essentiels pour répondre à une meilleure intégration du bocage dans le système de production agricole et de sa pleine participation à la transition agroécologique des fermes en Bretagne. Un travail d'articulation avec la démarche nationale du « Pacte sur la haie » est en cours et doit permettre de renforcer les actions sur le bocage, de confirmer l'élargissement de notre soutien à la maîtrise d'ouvrage individuelle pour les travaux bocagers, et globalement de poursuivre l'amplification de notre action au service de la plantation, la gestion durable et la valorisation des haies.





## Programme 510

# Pêche, aquaculture et développement maritime

## \\ Raison d'être du programme

Le programme 510, malgré le caractère éminemment transversal de la politique maritime dans le budget régional, constitue l'outil principal de financement de cette politique intégrée: il apporte un soutien spécifique aux filières halieutiques (pêche, aquaculture, criées et ports de pêche, mareyage, transformation...), il représente le socle de certaines actions de politique maritime intégrée (éducation à la mer, sécurité maritime, etc.) et appuie la coordination et l'animation de cette politique avec les autres actions régionales intervenant dans le champ maritime.

La déclinaison de la Politique Régionale Mer et Littoral (PRML), adoptée par la Région fin 2023, a été déployée dès 2024. Outre l'ambition maritime de la Région, cette PRML a affirmé trois priorités : renforcer une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité et au service de la transition écologique de la Bretagne, garantir des écosystèmes côtiers et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients et enfin faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien-être pour les Bretonnes et les Bretons.

Comme prévu au sein de la PRML, plusieurs feuilles de route ont déjà été adoptées pour préciser sa mise en œuvre : la feuille de route halieutique, la feuille de route en faveur du transport maritime propulsé par le vent (vélique), ainsi que les orientations pour l'adaptation des territoires au recul du trait de côte. Les feuilles de route formations maritimes et éducation à la mer, mises en œuvre dans le cadre de ce programme seront également présentées au vote en 2025. Précisément concernant l'éducation à la mer, un nouvel appel à projets sera lancé en 2025, afin de soutenir le riche écosystème existant et de stimuler l'émergence de projets innovants.

## \\ 2025 en actions

### → La montée en puissance du FEAMPA 2021-2027

De nombreuses actions du programme 510 viennent cofinancer des dossiers mis en œuvre à travers le programme FEAMPA permettant de mettre en synergie les financements européens, nationaux et régionaux. Ainsi, sur les 15,7 M€ d'autorisations de programme et d'engagement, 64% sont fléchés en contrepartie du FEAMPA. Le programme est doté d'une enveloppe de 58,3 M€ de FEAMPA pour 2021 - 27 : 31% sont dédiés à des actions en faveur de la pêche durable et de la conservation des ressources aquatiques et 55% aux activités aquacoles durables, ainsi qu'à la transformation et la commercialisation des produits de la pêche. Enfin, 14% seront consacrés au volet territorial (DLAL), outil majeur de l'émergence d'une économie bleue sur les territoires, s'appuyant sur les 8 GALPA (Groupes d'Actions Locales Pêche et Aquaculture).

La montée en puissance de la programmation du FEAMPA 2021-2027 a commencé en 2024, après le dépôt en 2023 des premiers dossiers de demande d'aide sur le nouveau système d'information régional dédié (AIDEN). La sélection par la CORSPA et la programmation des dossiers va encore s'accélérer en 2025. A ce stade, 14 % de l'enveloppe a été engagée, pour une cible de 30% d'engagement à fin 2025. Il s'agira également de poursuivre les paiements pour atteindre la cible de paiements prévue au 31/12/2025, dans l'objectif d'éviter le dégageement d'office.

Enfin, à la suite du transfert de gouvernance de l'innovation FEAMPA aux Régions, la Région Bretagne pilote, gère et anime le Guichet national (GNI : 14,15 M€), pour le compte de l'ensemble des Régions et au sein du programme régional, le Guichet régional Innovation (GRI : 5,76 M€ pour la Bretagne sur la période). Les guichets national et régional fonctionnent par un système d'appels à projets et à manifestation d'intérêt, en vue de quatre objectifs : renforcer les activités de pêche durables, contribuer à la protection et à la restauration des écosystèmes aquatiques en limitant l'impact des engins de pêche, promouvoir les activités aquacoles durables et

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

7 600 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

8 071 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

9 381 900 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 483 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

la commercialisation transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture. À la suite du vif succès des premiers appels à projets et à manifestation d'intérêt, la majorité de la maquette du GNI a été programmée en 2024, et une programmation soutenue est attendue en 2025 sur le GRI.

→ **La feuille de route halieutique**

La PRML a été déclinée en 2024 dans une feuille de route halieutique, qui prévoit six axes d'intervention: agir pour le renouvellement de la flotte et une accélération des transitions énergétiques des filières, pour une filière limitant son impact environnemental par une gestion durable des ressources et des milieux et s'adaptant aux modifications écologiques de son milieu, pour l'emploi, l'attractivité des métiers, la mixité et les conditions de travail, pour une optimisation de la première mise en marché et la valorisation des produits, renforcer l'organisation collective à l'échelle régionale et consolider la place de la Bretagne aux niveaux national et européen par une gouvernance renforcée et clarifiée et enfin favoriser une communication positive sur les filières.

La feuille de route est mise en œuvre concrètement à travers les mesures du FEAMPA, ainsi que par la mobilisation de financements régionaux. Plus précisément, la Région soutiendra notamment en 2025 l'aide à l'installation de jeunes pêcheurs, les investissements à bord des navires dont la remotorisation. Seront également soutenus l'installation et la transmission des entreprises aquacoles, les investissements des entreprises de transformation et de commercialisation des produits de la mer, les investissements dans les ports de pêche, ainsi que l'innovation.

La Région cofinancera également les investissements du Syndicat Mixte Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille (SMPPC), dans le cadre de Plan Pluriannuel d'Investissement. A travers l'animation du Groupement Inter Portuaire Pêche de Bretagne et l'appui au GIE, elle poursuit son investissement pour une organisation régionale des ports de pêche. Enfin, la Région poursuivra son engagement dans Breizh Up Pêche, initié en 2024, afin d'accompagner le renouvellement et la transition des flottes.

▶▶▶ **Gouvernance portuaire et GIE « Ports de pêche de Bretagne »**

Conformément aux objectifs de la feuille de route halieutique et de la démarche du Groupement interportuaire, le GIE (regroupant les concessionnaires) a pour objet d'optimiser l'organisation de la mise en marché des produits de la pêche bretonne afin d'en accroître la valorisation. La Région apporte son soutien financier aux travaux du GIE, qui porte plusieurs projets : outre le développement, en 2024, d'un nouvel outil de prévision des apports (« Breizh Apports 2 »), la Région soutiendra en 2025, en contrepartie du FEAMPA, une démarche d'amélioration continue du tri à l'échelle régionale. La convergence des systèmes de ventes permettra d'avoir une vision consolidée de l'offre nécessaire pour une meilleure transparence du marché. Plus généralement, la Région a engagé une réflexion pour une nouvelle gouvernance reposant sur des sociétés portuaires, poursuivant notamment l'objectif d'avoir un outil permettant une gestion unifiée et performante économiquement associant les autorités concédantes et les exploitants actuels.

→ **Energies Marines Renouvelables**

Le développement des EMR en Bretagne a été marqué en 2024 par la mise en service du premier parc éolien en mer aux larges des côtes bretonnes (projet d'une puissance de 496 MW). Ce premier parc, outre ses retombées économiques, va contribuer à alimenter en électricité décarbonée l'équivalent de la consommation électrique de 835 000 habitants, soit près de 9% de la consommation électrique totale de la Bretagne. A l'appui des orientations régionales et des annonces d'un premier parc éolien flottant au large du Morbihan et des îles de Groix & Belle-Ile visant une mise en service en 2031, les énergies marines vont ainsi poursuivre leur développement en 2025, avec les forces vives bretonnes, dans le cadre des travaux de la Commission Régionale Mer et littoral (CRML), de Bretagne Ocean Power, des ports de Brest et de Lorient etc. Un des temps forts de l'année sera aussi le salon international FOWT 2025 à Brest en avril (Cf. Programme 905).

▶▶▶ **Soutien à l'Institut Maritime de Prévention (IMP)**

Basé à Lorient, l'Institut Maritime de Prévention (IMP) œuvre depuis 1992 pour la prévention des risques professionnels maritimes et l'amélioration des conditions de travail des gens de mer. L'IMP contribue à diffuser son expertise autour des enjeux de sécurité en mer, tant auprès des gens de mer, que des futurs marins, apprenants des lycées professionnels maritimes. Véritable partenaire de sensibilisation, il diffuse et forme aux bonnes pratiques, aux conseils techniques des professionnels. Chaque année, l'IMP accompagne les lycées professionnels maritimes dans la découverte des bases de la sécurité de leurs futurs métiers. La Région finance dans ce même cadre un équipement de sécurité pour les lycéens navigants : un VFI, vêtement à flottabilité intégré, attribué à chaque élève avant chaque départ en stage embarqué. En 2024, 238 vêtements ont ainsi été attribués aux lycéens.

## Programme 511

### Ports

#### \\ Raison d'être du programme

La Région Bretagne est propriétaire de 5 ports de commerce (St Malo, St Briec, Roscoff, Brest, Lorient) qui contribuent à l'aménagement et à l'approvisionnement du territoire par voie maritime, permettant ainsi aux entreprises bretonnes de gagner en compétitivité et de réduire leur impact environnemental par l'utilisation d'un mode de transport massifié. Le programme budgétaire portuaire comporte ainsi des crédits visant à entretenir et moderniser les infrastructures maritimes permettant cette activité de fret et logistique, et visant à soutenir tout investissement de nature à améliorer la performance économique et environnementale de l'activité portuaire.

La Région est également propriétaire de 5 ports de construction-réparation navale (Lorient, Concarneau, Brest, St Briec, St Malo) qui accueillent sur leurs terre-pleins un écosystème complet d'entreprises industrielles dont le savoir-faire positionne la Bretagne en pointe sur des segments de la filière (ou filières connexes) en plein essor : transport vélique, course au large, technologies numériques embarquées, EMR, etc.

La filière halieutique constitue également un segment essentiel des ports régionaux, et en particulier, la Région est l'autorité portuaire de 6 halles à marée (St Malo, Roscoff, Brest, Concarneau, Quiberon, Lorient). Elle en soutient les exploitants en accompagnant les opérations de modernisation et les actions en faveur de la transition écologique et énergétique.

Enfin la Région est propriétaire d'une quinzaine de ports polyvalents (pêche, plaisance, desserte des îles, tourisme, etc.). Dans ces ports, elle s'assure de la pérennité des infrastructures maritimes et de la qualité des services offerts aux usagers avec une attention particulière à la mission fondamentale de continuité territoriale pour les îles.

Ce programme comporte également des crédits permettant d'assurer l'entretien et le développement des infrastructures portuaires, maillons logistiques essentiels du territoire, dans un souci de performance économique et environnementale élevée.

#### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

**66 967 700 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

**5 917 300 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**55 495 100 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**5 927 300 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

#### \\ 2025 en actions

##### → Déployer la stratégie portuaire régionale

La stratégie régionale portuaire, adoptée en session plénière d'octobre 2023, poursuivra en 2025 son déploiement au-travers des plans d'actions déclinant de manière territorialisée les grands enjeux en matière de coopérations portuaires, de gouvernance et de transitions, portés sur chacun des 21 ports régionaux. En 2025, seront notamment déclinés les plans d'actions des ports de Vannes, Séné ou Concarneau.

##### → Gouvernance : un port, plusieurs quais

En 2025, la Région amplifiera son action pour développer les coopérations et les synergies au sein du collectif portuaire breton.

La coopération entre ports de commerce sur le développement de la filière EMR se traduira par exemple par le portage d'un projet commun entre Lorient et Brest, pour le développement des infrastructures portuaires auprès de l'ADEME, avec l'appui de la Région.

Autre espace de coopération sur les enjeux commerce, la construction d'un GIE entre les ports bretons sera également au programme de travail pour l'année qui s'ouvre.

La Région confirmera son soutien aux outils de gouvernance territorialisés que sont le syndicat mixte du Grand Légué ou le syndicat mixte Lorient Keroman.

Elle poursuivra les travaux de structuration de la coopération entre les ports de pêche à l'échelle régionale, en articulation avec les bassins Bretagne nord, Cornouaille et Bretagne sud. Sur le volet de la plaisance, la Région portera en 2025 le projet de développement des ports de Vauban et des Sablons, avec la Ville de Saint-Malo, au-travers de la mise en place du nouveau contrat de concession confié à sa société publique locale Bretagne plaisance. Les travaux ouverts avec les collectivités locales sur les ports du bassin vannetais (Vannes, Séné) se poursuivront afin de définir les projets de développement portuaires qui nourriront les contrats de concession en 2026.

### → Les ports au service de la transition énergétique

La Région vise à faire de ses ports des espaces privilégiés de développement de nouvelles énergies décarbonées, à l'appui de projets adaptés à la configuration et aux potentiels maritimes et terrestres spécifiques de ses ports. Ainsi, un schéma de déploiement du photovoltaïque sera présenté en 2025 aux concessionnaires portuaires, afin qu'ils puissent intégrer dans leur programme d'investissements le développement de projets photovoltaïques.

La Région poursuivra également son soutien aux projets et initiatives autour de l'hydrogène afin d'accompagner les usagers du port à la meilleure connaissance et compréhension de ce type de solution. Ce sera l'exemple de la mise à la disposition sur le port de Saint-Malo, le temps d'une expérimentation de quelques semaines, de véhicules et d'engins de manutention propulsés à l'hydrogène avec le dispositif "StatMobHy (Station Mobile Hydrogène)".

Enfin, la Région poursuivra son appui au développement de démonstrateurs houlomoteurs, avec le choix du port de Roscoff comme terrain d'expérimentation en 2025.

### → Les ports au service de la mutation des filières

Les ports bretons sont des espaces porteurs de solutions logistiques au service des filières économiques bretonnes et de leur transition. Ainsi, la Région soutiendra la filière halieutique au-travers d'un accompagnement financier aux investissements de modernisation des criées et ports de pêche bretons comme à Brest, à Roscoff ou à Lorient. Elle confirmera également son appui à la filière construction réparation navale au-travers du soutien à l'acquisition d'un nouvel élévateur à bateau sur les ports de de Lorient et de Brest, ou l'appui à l'acquisition d'un nouvel ascenseur à bateau à Concarneau dont les études seront lancées en 2025. La capacité des ports bretons à assurer la continuité vers les îles sera également au cœur des actions 2025, au-travers des études et des travaux d'aménagement des terre-pleins sur les ports de l'île d'Arz, de l'île de Sein ou le port du Stiff à Ouessant.

#### ▶▶▶ le Projet du Terminal du Naye à Saint-Malo

A Saint-Malo, l'année 2025 marquera, après deux années de concertation, le début des travaux pour ce projet d'ampleur pour le territoire, porté par la Région, visant à mettre à niveau les infrastructures terrestres et maritimes pour un meilleur confort et un dimensionnement adapté aux besoins de l'activité transmanche.

Sur le volet maritime, les dragages visant à élargir le chenal d'accès pour être moins dépendant des marées seront lancés. Sur le volet terrestre, le chantier d'aménagement des terre-pleins et de construction de la nouvelle gare maritime sera installé, afin de permettre une livraison du nouveau site en 2027.

### → Les ports exemplaires

L'action régionale en matière de ports exemplaires se traduira par la poursuite des travaux d'entretien et de développement des infrastructures gérées en direct par les équipes de la Région, à l'exemple des opérations continues de rejointoiement et de petite réparation sur l'ensemble des ouvrages. Plus spécifiquement, les opérations de dragage à Lorient seront déployées pour permettre la poursuite de la navigation du port. Les travaux de remise en état de la forme de radoub, du mole des noires et de l'écluse du Naye seront engagés à Saint-Malo.

L'opération de réparation de l'estacade de Roscoff, entamée en 2024, se poursuivra sur toute l'année 2025 à l'exception de la période estivale, afin de prolonger la durée de vie de cet ouvrage datant de 1969, assurant l'accostage des bateaux de transport de passagers à marée basse entre le continent et l'Ile de Batz.

Enfin, la Région conduira, courant 2025, les études socio-économiques permettant de comprendre l'impact et la dynamique des activités portuaires sur leur hinterland, ainsi que les études relatives aux aléas climatique permettant d'anticiper et d'adapter les ouvrages et la gestion portuaire aux effets du changement climatique.













RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes cedex 7  
Tél.: 02 99 27 10 10 | [X regionbretagne](#) | [f regionbretagne.bzh](#) | [@region.bretagne](#) | [in Région Bretagne](#)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)